

DOSSIER
NOUVELLE-ZÉLANDE

FILIÈRE
LAIITIÈRE

N° 543
Octobre 2023

Économie de l'élevage



Nouvelle-Zélande : entre plafonnement de la production laitière et contraintes environnementales

- Une production laitière qui s'essouffle
- Des systèmes basés sur le pâturage intensif
- Une transformation concentrée à la recherche de valeur ajoutée
- Une filière tournée vers l'export
- D'importants défis environnementaux à relever
- Perspectives : des adaptations pour la durabilité de la filière

LES DOSSIERS ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE

sont une publication mensuelle du Département Économie de l'Institut de l'Élevage. Ils traitent de l'analyse des marchés du lait et des viandes, de l'évolution des structures et des résultats des exploitations d'élevage, de perspectives démographiques, territoriales ou de filières... en France, en UE ou dans les principaux pays concurrents ou partenaires.

RÉDACTEUR EN CHEF : Boris DUFLOT

RÉDACTEURS : Marion CASSAGNOU, Christine BERGER

RELECTURE : Gérard YOU

Ce Dossier de l'Économie a été réalisé à la suite du voyage d'étude organisé par Agrilyx et Idèle du 4 au 16 février 2023 dans l'île du Sud de la Nouvelle-Zélande. Seize professionnels des filières ovins, bovins viande et lait y ont participé.

FINANCEURS :

Ministère de l'Agriculture - Confédération Nationale de l'Élevage



Nouvelle-Zélande : entre plafonnement de la production laitière et contraintes environnementales

La production de lait en Nouvelle-Zélande s'est fortement développée entre les années 1990 et 2015 avant de se stabiliser à 22,5 Mt en 2020-21, un niveau proche des 24 Mt en France. Le pays n'est pas aussi peuplé, avec ses 5,2 millions d'habitants. Aussi, 92% de la production est exportée. La Nouvelle-Zélande est donc le 2^{ème} exportateur de produits laitiers (22% en équivalent lait des exports mondiaux) d'où son importance sur la scène laitière et son influence sur les prix du lait en France derrière l'Union européenne.

Le secteur laitier est clé dans l'économie néo-zélandaise : il représente 1,3% des emplois (avec environ 49 000 personnes dont la moitié d'éleveurs), 3,1% du PIB et 35% des exports nationaux en valeur (15,3 milliards d'euros en 2022)*. La crise covid-19 a fait prendre conscience à tout un pays, citoyens et politiques, de l'importance du secteur agricole et en particulier de la filière laitière, d'autant plus que la manne financière du tourisme a souffert. Cette crise a mis aussi en lumière l'incroyable dépendance du secteur au débouché chinois, devenu capital mais sensible aux événements sanitaires, économiques et géopolitiques.

Néanmoins, le regard de la société envers l'élevage laitier a changé et les urbains interrogent de plus en plus l'impact environnemental de cet élevage (eutrophisation des cours d'eau, pollution, gaz à effet de serre, bien-être animal). Par ailleurs, pour exporter, la Nouvelle-Zélande doit conserver son image « *Clean and Green* » et impose donc de plus en plus de normes environnementales à ses éleveurs.

Celles-ci limitent fortement depuis quelques années l'expansion laitière tant en termes de surfaces comme qu'en nombre de vaches. La production laitière semble donc avoir atteint un plafond tandis qu'elle est rattrapée sur le plan fourrager par la variabilité climatique.

* <https://www.beehive.govt.nz/release/government-plans-amend-dairy-industry-restructuring-act>

SOMMAIRE

2/ UNE PRODUCTION LAITIÈRE QUI S'ESSOUFFLE

6/ DES SYSTÈMES BASÉS SUR LE PÂTURAGE INTENSIF

14/ UNE TRANSFORMATION CONCENTRÉE À LA RECHERCHE DE VALEUR AJOUTÉE

22/ UNE FILIÈRE TOURNÉE VERS L'EXPORT

28/ D'IMPORTANTES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX À RELEVER

34/ PERSPECTIVES : DES ADAPTATIONS POUR LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE

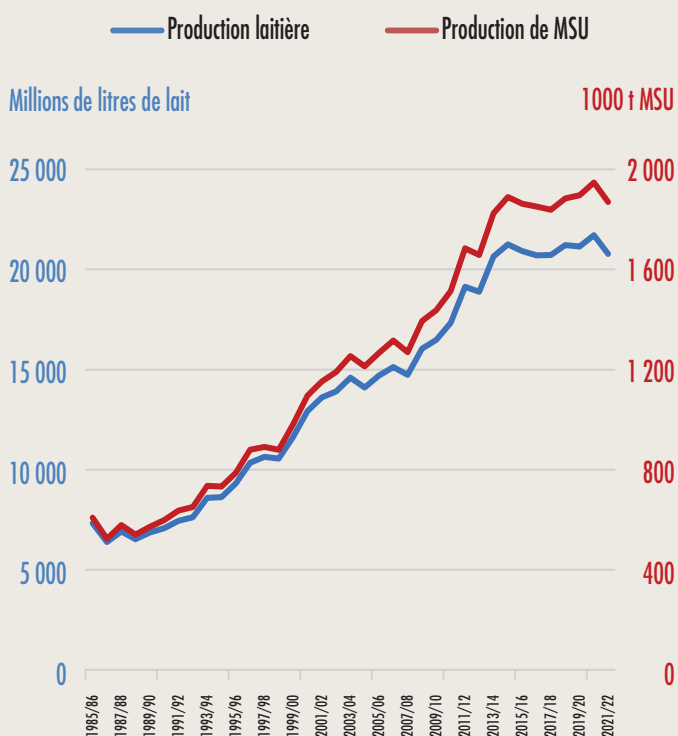
1

UNE PRODUCTION LAITIÈRE QUI S'ESSOUFFLE

Entre les années 1990 et 2015, les volumes de lait produits en Nouvelle-Zélande ont plus que doublé. Cependant, la forte dynamique de croissance de la production semble interrompue. Le cheptel ne cesse de diminuer depuis 2015, de même que les surfaces fourragères dédiées à la production laitière. La hausse de production de lait ne se fait plus que par les rendements et elle reste fortement sensible aux conditions météo.



PRODUCTION DE LAIT ET DE MATIÈRE SOLIDE UTILE LAITIÈRES



La production plafonne depuis 2015

La production laitière est passée de 7,3 Mt sur la campagne 1990-91¹ à 22,5 Mt au plus haut sur la campagne 2020-21, soit un quasi triplement en trente ans.

Néanmoins, depuis cinq ans, la progression de la production marque le pas. Elle fluctue entre 21 et 22 Mt en fonction de la météo. À titre de comparaison, la production française de lait est de 24 Mt en 2022 avec un cheptel de 3,3 millions de vaches laitières.

La croissance de la production laitière a été encore plus rapide exprimée en Matière Solide Utile² avec un lait de plus en plus riche (de 84,6 g/l en 1990-91 à 90 g/l en 2021-22). Le lait de vache néo-zélandais est beaucoup plus riche en matière protéique (39,5 g/l) et en matière grasse (50,4 g/l en 2021-22) que le lait français (respectivement 32,6 et 40,7 g/l en 2022).

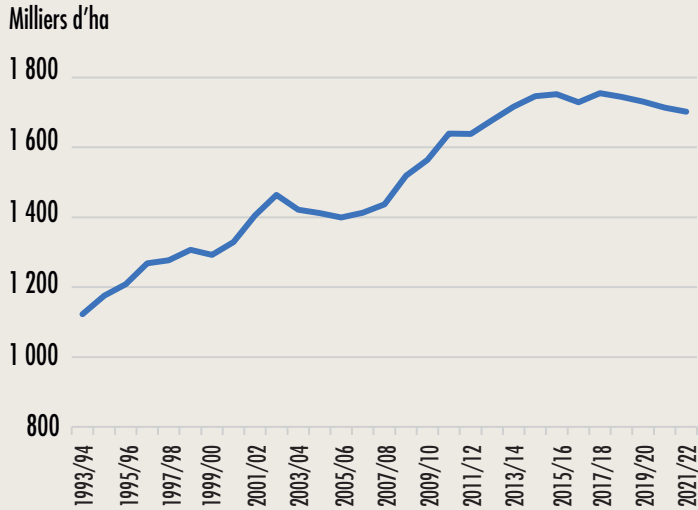


Vaches au pâturage.

¹Campagne laitière néo-zélandaise : de juin N-1 à mai N

²MSU : somme des matières grasses et protéiques du lait. C'est l'unité de mesure la plus courante pour le lait en Nouvelle-Zélande

ÉVOLUTION DE LA SURFACE PRODUCTIVE LAITIÈRE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après DairyNZ - LIC

Cette spectaculaire hausse de la production laitière s'est notamment faite avec le développement du lait dans l'île du Sud. La surface dédiée au lait est ainsi passée de 1 million d'ha en 1990 à 1,7 million d'ha en 2020. Le cheptel laitier, de 2,7 millions de vaches en juin 1990, a presque doublé en 25 ans pour atteindre les 5 millions de vaches en juin 2015.

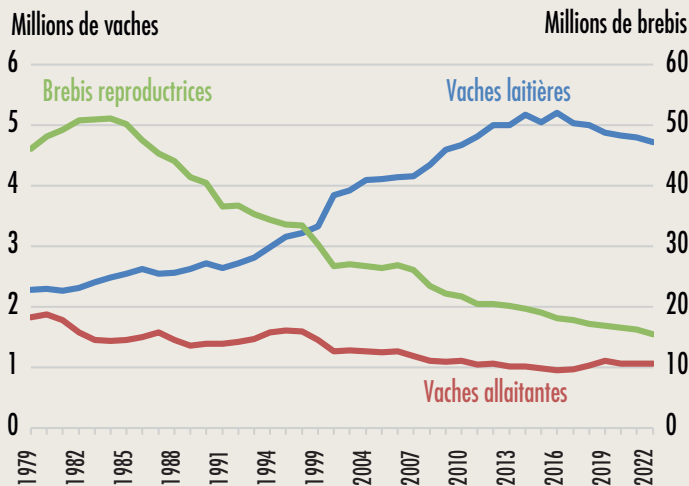
Cette évolution s'est faite au détriment de l'élevage allaitant, bovin et ovin, notamment dans l'île du Sud, moins rentable. Les hectares irrigables ont été vendus aux éleveurs laitiers tandis que l'élevage allaitant était repoussé dans les zones de collines et non irrigables.

Néanmoins depuis 2015, le cheptel laitier ne cesse de se replier chaque année, jusqu'à 4,5 millions de vaches laitières en juin 2022 (-5,6% sur une année).

La surface fourragère dédiée au lait se réduit également chaque année.

Dans le Canterbury, sur l'île du Sud, il n'est plus possible d'accroître la surface dédiée au lait, celle-ci est donc plafonnée pour des raisons environnementales et elle peut se réduire en cas de changement d'atelier ou de cessation d'activité sans reprise.

ÉVOLUTION DES CHEPTELS REPRODUCTEURS BOVINS ET OVINS EN NOUVELLE-ZÉLANDE

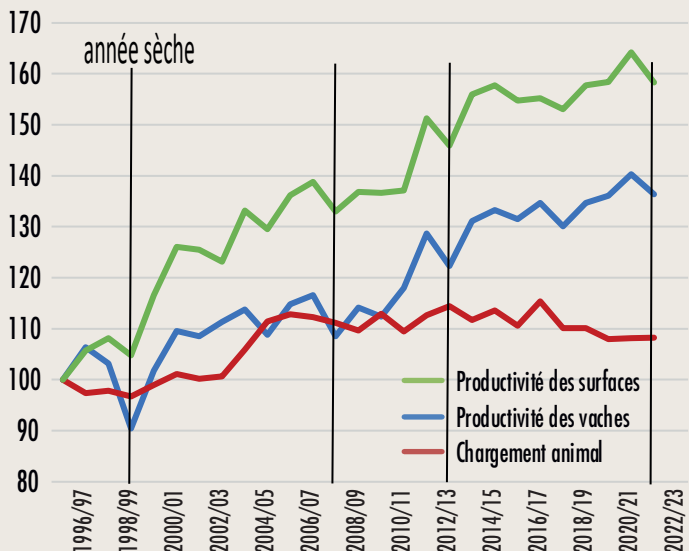


Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après NZ Statistics



Vaches Kiwi cross.

ÉVOLUTION DU RENDEMENT PAR VACHE, DU CHARGEMENT ANIMAL ET DU RENDEMENT À L'HECTAIRE - INDICE BASE 100 EN 1995/96



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après NZ dairy statistics (LIC, DairyNZ)

Hausse de la production permise par une hausse des rendements

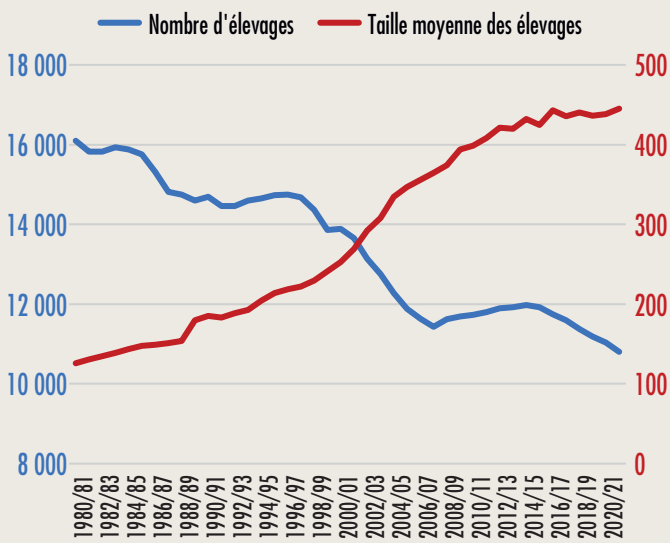
Les rendements laitiers par vache ne cessent de croître depuis les années 1995 sauf durant les années sèches (1998-99, 2007-08, 2012-13 et 2021-22). Ils sont passés de 3 000 kg/VL en 1995-96 à 4 650 kg/VL au plus haut en 2020-21. Ces rendements sont inférieurs à ceux observés en France. À titre de comparaison, les rendements laitiers en France sont autour de 7 300 kg/VL. Néanmoins, les taux de matières grasses et protéiques dans le lait y sont beaucoup plus élevés à 90,0 g/l en Nouvelle-Zélande sur la campagne 2021-22 contre 75,4 g/l en France en 2022.

Les éleveurs comptent beaucoup sur la génétique dans les prochaines années pour continuer à augmenter la production. Ils regardent surtout le rendement par hectare et celui-ci continue de croître.

Les chargements à l'hectare semblent s'être quelque peu stabilisés à l'échelle nationale autour des 2,85 VL/ha depuis 2015-16, malgré d'importantes disparités régionales.

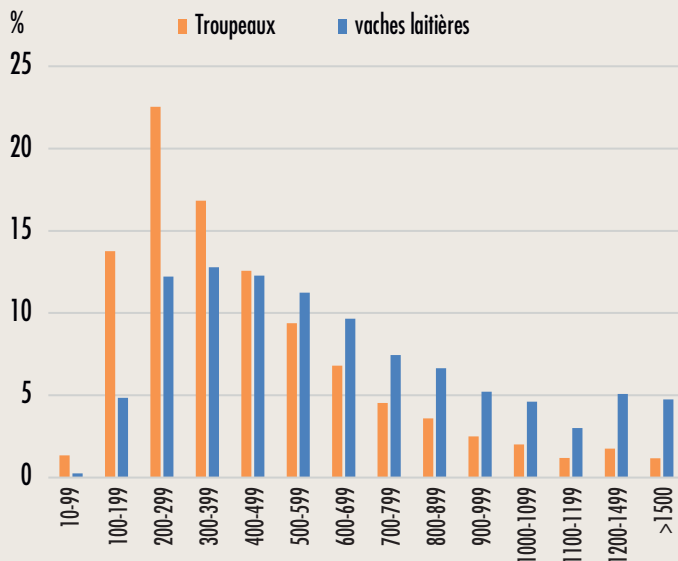
1 UNE PRODUCTION LAITIÈRE QUI S'ESOUFFLE

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TROUPEAUX ET DU NOMBRE DE VACHES EN MOYENNE PAR TROUPEAU



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après DairyNZ

RÉPARTITION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET DE VACHES LAITIÈRES PAR CLASSE DE TAILLE DE TROUPEAU



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après NZ dairy statistics (LIC, DairyNZ)

Des exploitations toujours plus grandes

Malgré des systèmes juridiques facilitant la transmission (cf chapitre 2), le nombre d'exploitations laitières baisse régulièrement, principalement dans l'île du Nord, à raison d'environ 168 troupeaux en moins chaque année depuis 2015 avec une forte accélération en 2021-22 où la baisse est de 238 troupeaux. Sur la campagne 2021-22, on dénombrait 10 796 troupeaux laitiers.

Les fermes laitières possèdent en moyenne 450 vaches laitières (campagne 2021-22) contre 126 en 1980 et 250 en 2000. La distribution reste encore en faveur de troupeaux plus petits. La majorité (55%) des troupeaux a moins de 400 VL et se situe surtout dans l'île du Nord. 33% des troupeaux ont plus de 500 vaches, 14% plus de 750 vaches et 6% plus de 1 000 vaches.

Le nombre de troupeaux entre 50 et 400 vaches diminue au profit des plus grandes exploitations laitières. En 2010-11, 65% des troupeaux avaient moins de 400 vaches, 24% avaient plus de 500 vaches, et 4% plus de 1 000 vaches.

Une production régionalisée

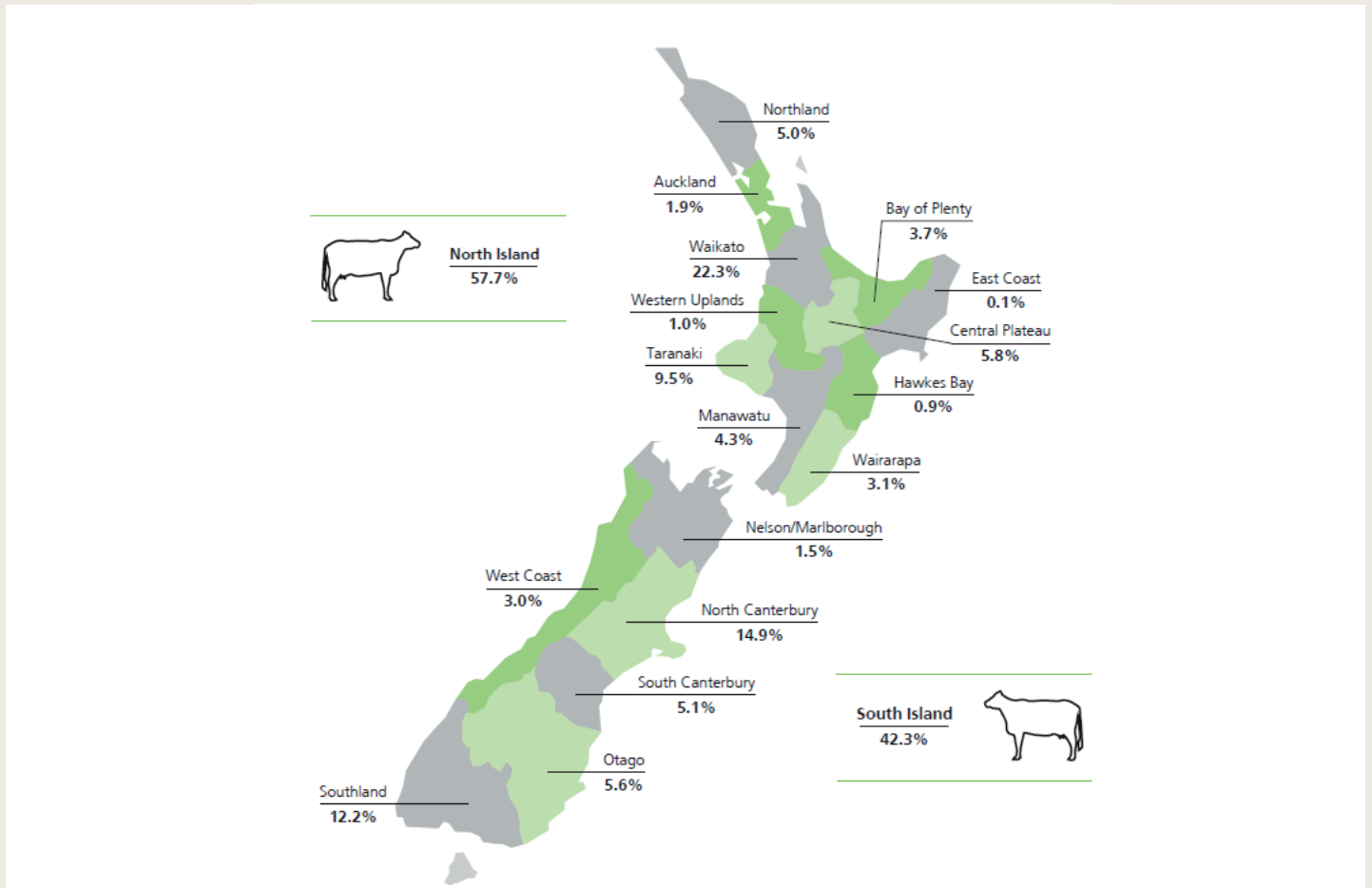
Le bassin laitier historique est basé dans l'île du Nord. Il concentre encore 71% des troupeaux laitiers du pays avec 362 vaches par exploitation en moyenne et un chargement qui semble stabilisé autour de 2,76 VL/ha. Les rendements laitiers sont de 11 700 kg/ha et 1 052 kg MSU/ha.

La région la plus dense de l'île du Nord est le Waikato où les exploitations comptent en moyenne 354 vaches. Cette région concentre 22% de la superficie laitière nationale, 28% des troupeaux et 22% des vaches.

Depuis les années 1990, et plus fortement après les années 2000, le lait s'est développé dans l'île du Sud très rapidement avec des systèmes irrigués (voir chapitre 2). Les exploitations y sont plus grandes avec en moyenne 647 vaches. Le chargement par hectare est aussi plus important (3,0 VL/ha) et les rendements laitiers également, à 13 900 kg/ha et 1 264 kg MSU/ha.

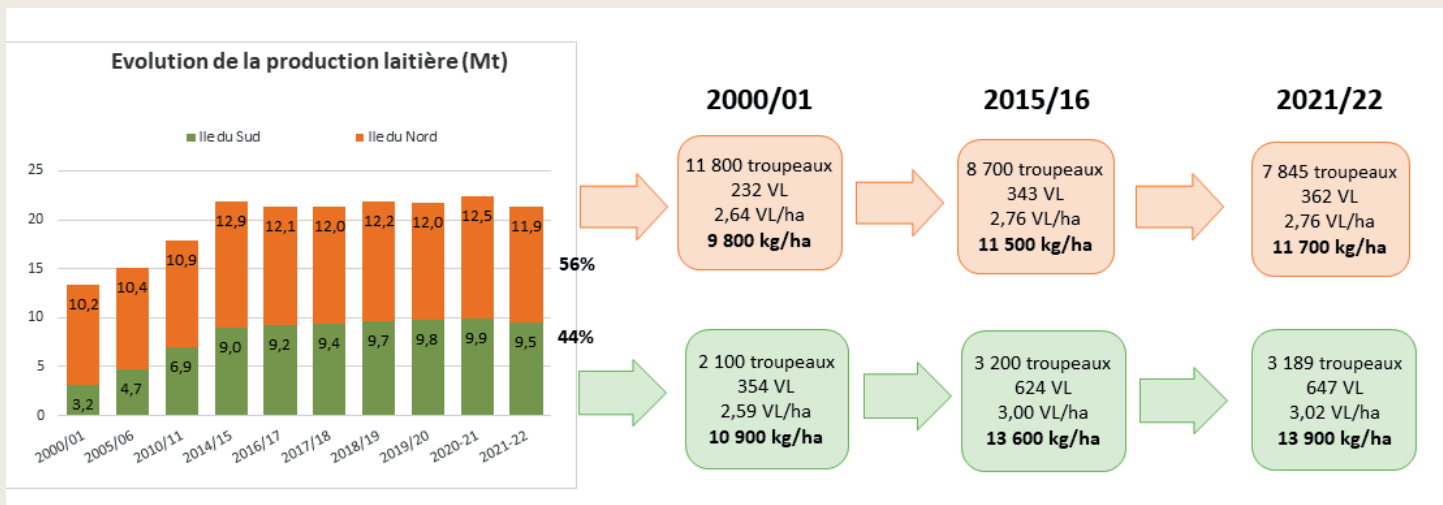
La région la plus dense de l'île du Sud est le Canterbury, situé sur la façade Pacifique. Les exploitations possèdent 820 vaches en moyenne dans le Nord du Canterbury avec un chargement de 3,5 VL/ha. Les rendements laitiers sont ainsi les plus élevés du pays à 16 600 kg/ha et 1 500 kg MSU/ha.

DISTRIBUTION RÉGIONALE DES VACHES EN NOUVELLE-ZÉLANDE



Source : DairyNZ (New Zealand Dairy Statistics 2021-22)

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE ET DE SES CARACTÉRISTIQUES DANS L'ÎLE DU NORD ET L'ÎLE DU SUD



Source : DairyNZ (New Zealand Dairy Statistics 2021-22)

2

DES SYSTÈMES BASÉS SUR LE PÂTURAGE INTENSIF

La production laitière néo-zélandaise repose sur des vaches au pâturage toute l'année. Les conditions pédoclimatiques y sont encore favorables. Les systèmes sont simples, rationalisés et basés sur une forte productivité de l'herbe. Néanmoins, derrière cette image d'Épinal, les systèmes intensifs à l'herbe nécessitent de très fortes doses de fertilisation azotée et la distribution croissante d'aliments concentrés. Les aires de « *wintering* » se développent conduisant à augmenter les investissements en bâtiments et à une forte hausse des coûts de production.



Des vêlages groupés de vaches kiwis

Les performances de reproduction sont un facteur clé de la productivité d'un élevage. L'objectif des éleveurs est d'avoir des vêlages groupés en fin d'hiver austral (mi-juillet pour l'île du Nord jusqu'à fin août pour le sud de l'île du Sud) afin de faire coïncider les besoins du troupeau

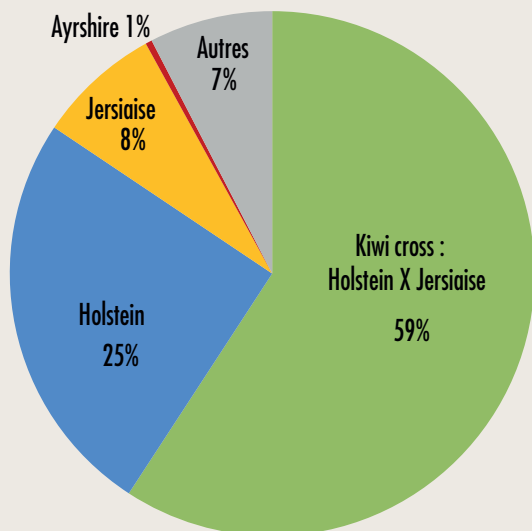
à la pousse de l'herbe au printemps. La reproduction se fait sur 10 semaines. Environ 67% des vaches en 2021-22 sont ressorties pleines d'insémination artificielle. Celles toujours vides sont mises au taureau (81% de réussite). Leur descendance ne servira pas au renouvellement du troupeau. Seules 6% des vaches ne sont pas gestantes en fin de mise à la reproduction. Le taux de renouvellement du troupeau, qui dépend de la trajectoire de l'élevage (stabilité ou croissance), ne dépasse en général pas les 20%/an. Les génisses sont inséminées de façon à avoir leur premier vêlage à deux ans. L'inter-vêlage (IVV) est en moyenne de 369 jours. Les vaches sont tariées en fin d'automne austral (juin) quand la pousse de l'herbe est minimale.

Initialement, et jusqu'en 1960, la Jersaise était la race la plus répandue en Nouvelle-Zélande. Dans les années 1980, le ratio a davantage pesé pour la Holstein. En effet, celles-ci avaient une meilleure productivité laitière, malgré des taux de MSU plus faibles. De plus, les veaux pouvaient être croisés viande (il n'y avait pas de marché pour les croisements jersaise x viande).

C'est finalement le croisement des deux races qui s'est le plus développé par la suite. Il permet de profiter de la vigueur hybride permettant une plus grande productivité, une meilleure fertilité et une plus grande longévité selon LIC, coopérative d'amélioration génétique et d'information pour les éleveurs. Plus qu'à la race, l'éleveur est sensible à la « valeur d'élevage » (*breeding worth*). Il s'agit de la somme des performances des traits recherchés, multipliée par la valeur économique (en dollars néo-zélandais) de ces traits (taux de matière grasse et protéique, volume de lait, poids vif, fertilité, niveau de cellules somatiques et longévité).

Ces vaches *Kiwi Cross* sont de petit gabarit, ce qui préserve les prairies. Elles pèsent en général entre 450 et 500 kg vif. Les Holsteins néo-zélandaises peuvent atteindre 550 kg.

RACE DES VACHES LAITIÈRES EN NOUVELLE-ZÉLANDE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après DairyNZ (New Zealand Dairy Statistics 2021-22)

Des systèmes simples basés sur la pousse de l'herbe

Toutes les exploitations néo-zélandaises recourent au pâturage. Les prairies pour le troupeau laitier sont réparties autour de la salle de traite et constituent la *milking platform*. Elles sont principalement constituées de *ray grass* et de trèfle blanc (même si la chicorée et le trèfle violet progressent). Le parcellaire est découpé en *paddock* par des clôtures, mobiles pour certaines. Tout le troupeau pâture un même *paddock* sur une courte durée (1 à 2 jours), ce qui amène temporairement un très gros chargement par hectare jusqu'à ce que la biomasse descende à 1,5 t MS/ha (4-5 cm).



Vaches au pâturage.

Le parcours des vaches est savamment étudié en fonction de la pousse de l'herbe très régulièrement mesurée par herbomètre. C'est le propriétaire du troupeau qui gère le calendrier de pâturage aidé par des logiciels. Lorsque la pousse de l'herbe est plus importante, elle est récoltée et ensilée. Les ballots sont laissés au champ pour être consommés durant l'automne ou l'hiver. L'alimentation est souvent complétée durant les périodes de moindre pousse de l'herbe par des cultures telles que des choux, navets ou betteraves fourragères voire de la chicorée.

Afin de limiter la main d'œuvre, l'employé qui gère la traite peut aller chercher les vaches au champ en quad ou un système d'ouverture automatique par timer des clôtures est mis en place. Après la traite, les vaches retournent seules au champ via des chemins stabilisés. Des boviducs peuvent être construits pour regrouper des parcelles situées de part et d'autre de la route qui traverse la *milking platform*. L'objectif étant de rationaliser la main d'œuvre.

Les génisses de renouvellement sont en général élevées en dehors de l'exploitation par des éleveurs allaitants ou ovins sur des parcelles en herbe.

Les prairies sont très productives grâce à une forte fertilisation azotée. Il y a une grande hétérogénéité entre les régions. Dans l'île du Nord, dans le Waikato, la productivité des prairies est en moyenne de 14 à 17 t MS/ha¹. Tandis que dans l'île du Sud, elle peut monter de 22 à 25 t MS/ha avec irrigation dans le Canterbury et de 13 à 18 t MS/ha dans le Southland sans irrigation. La fertilisation minérale maximale autorisée est de 190 kg N/ha à laquelle s'ajoute la fertilisation organique des vaches lors du pâturage plus l'épandage du lisier collecté autour de la salle de traite. Ces fortes doses d'azote épandues sont responsables d'une augmentation de la pollution des sols par lessivage (voir chapitre 5).

¹Facts and Figures: Chapter 3 - Pasture based production systems https://www.dairynz.co.nz/media/wszbbpjl/facts_and_figures_chapter_3_updated_december_2021.pdf

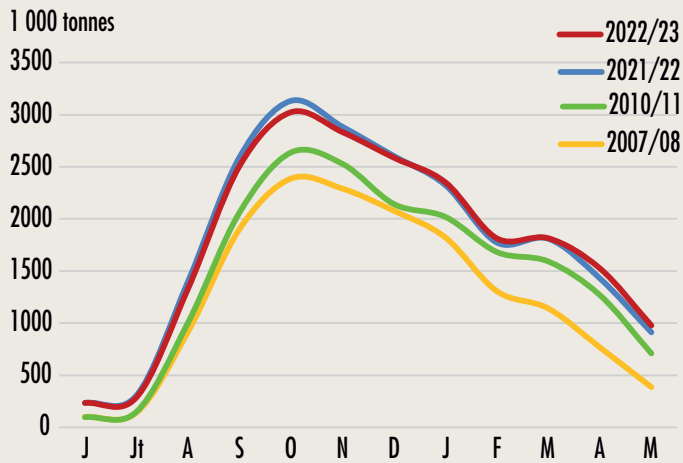
SYSTÈMES DE PRODUCTION LAITIÈRE ET PART DES EXPLOITATIONS CONCERNÉES SELON DAIRYNZ

Système	Caractéristiques	Part des exploitations		
		2000/01	2012/13	2020/21
Système 1 - peu intensif	Alimentation 100% herbe , pas d'achat d'aliment, ni pâturage des vaches tarées hors de la <i>milking platform</i>	25-30%	10-15%	3%
Système 2 - peu intensif	Achat d'aliment pour les vaches tarées : 4 à 14% de l'alimentation est apportée pour les vaches tarées (ou les vaches tarées sont envoyées sur des pâturages hors de la <i>milking platform</i>)	40-45%	25-35%	24%
Système 3 - moyennement intensif	Achats d'aliment pour les vaches tarées et pour prolonger la lactation : 10 à 20% de l'alimentation est apportée sur la <i>milking platform</i> en début et en fin de lactation ainsi que pour les vaches tarées.	15-20%	35-40%	47%
Système 4 - Intensif	Achats d'aliment pour les vaches tarées et pour renforcer le début et la fin de la lactation : 20-30% de l'alimentation est apportée sur la <i>milking platform</i> en début et en fin de lactation ainsi que pour les vaches tarées.	5-10%	10-20%	20%
Système 5 - Intensif	Achats d'aliment pour distribution toute l'année : ≥30% de l'alimentation est apportée en sus de la <i>milking platform</i> tout au long de l'année y compris pour les vaches tarées.	<5%	5-10%	6%

Source : DairyNZ

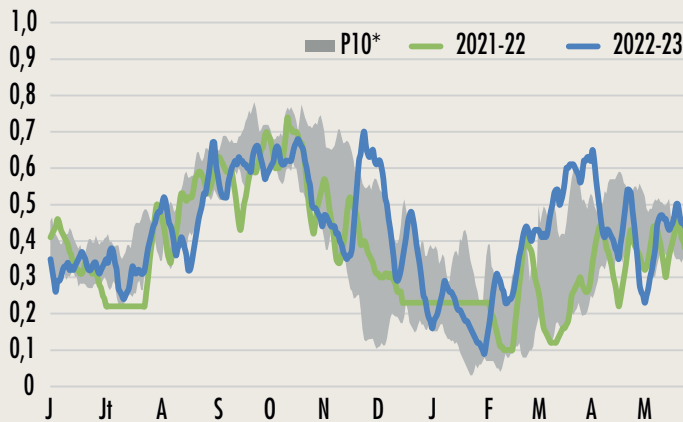
2 DES SYSTÈMES BASÉS SUR LE PÂTURAGE INTENSIF

COLLECTE LAITIÈRE MENSUELLE EN NOUVELLE-ZÉLANDE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après DCANZ

INDICE DE POUSSE DES PÂTURES EN NOUVELLE-ZÉLANDE

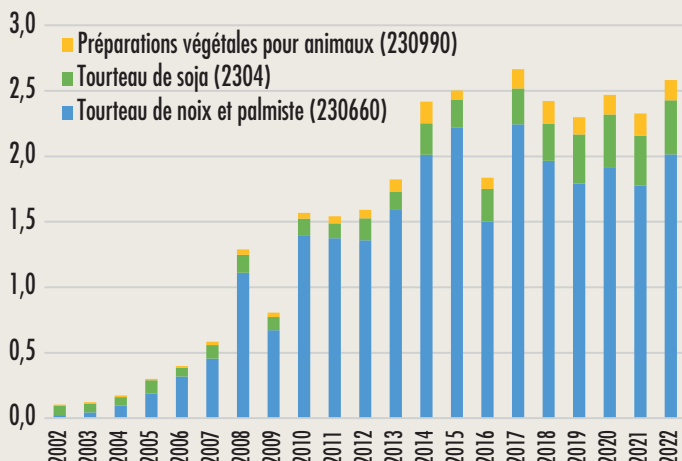


*Plage du 10^{ème} au 90^{ème} percentile sur 2010-2022

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après NZX

IMPORTATIONS NÉO-ZÉLANDAISES D'ALIMENTATION ANIMALE

Millions de tonnes



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Trade Map

Une production très saisonnée et météo sensible

Toute la production de lait tourne autour de la pousse de l'herbe, elle est donc particulièrement saisonnière, imposant à l'industrie des variations de volumes importantes. Le pic laitier est particulièrement marqué durant le printemps austral lorsque la pousse de l'herbe est maximale (la moitié de la production est réalisée en quatre mois de septembre à décembre).

De plus, la pousse de l'herbe est dépendante de la météo dans une zone sensible aux courants marins *El Niño* ou *La Niña*. Le réchauffement climatique semble amplifier les phénomènes provoqués par ces courants (cyclones, sécheresses, ...). En 2022-23, la pousse de l'herbe a été mauvaise durant le printemps austral engendrant une baisse de la collecte. Néanmoins, par la suite durant l'été austral, elle s'est améliorée et a permis une hausse de collecte par rapport à 2021/22.

Certains éleveurs néo-zélandais remarquent déjà l'impact du changement climatique (sécheresses, fortes pluies causant des inondations, cyclones...). La pousse de l'herbe est de plus en plus problématique durant l'été austral (décembre-février) tandis qu'elle serait plus vigoureuse durant l'automne (mars-juin) et l'hiver austral. Ils développent donc les naissances désaisonnalisées à l'automne. Pour le moment, le prix du lait hivernal est payé plus cher mais il est nécessaire d'avoir un contrat pour être collecté durant cette période (ex coopérative Fonterra).

Une complémentation en hausse

La complémentation du troupeau s'intensifie selon les observations de DairyNZ. Il s'agit de complémentation au sens large, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas apporté par la *milking platform*. Cette alimentation peut être achetée ou provenir de surfaces récoltées hors de la *milking platform* (*run-off*). Cette complémentation permet d'accroître le chargement par hectare de la *milking platform*, d'augmenter les rendements en lait/ha tout en sécurisant l'alimentation du troupeau. Elle s'est surtout développée après la sécheresse de 2007 alors que les prix du lait avaient fortement augmenté.

C'est également à cette période que les importations de tourteaux de palmiste ont bondi. Il s'agit d'un aliment moins cher car moins qualitatif que le tourteau de soja, moins demandé, produit en Indonésie et Malaisie, à proximité de la Nouvelle-Zélande. En 2022, les importations de tourteaux de palmiste ont atteint les 2 Mt, additionnés de 0,4 Mt de tourteaux de soja et de 0,15 Mt de préparations végétales pour animaux.

Toutefois, cette complémentation change le profil des acides gras du lait. Les transformateurs peuvent donc imposer des limites d'utilisation (c'est le cas de Fonterra) afin d'éviter les altérations du goût. D'autre part, l'usage du tourteau de palmiste fait polémique vis-à-vis de la déforestation en Indonésie et Malaisie. Cela a contraint Fonterra et sa filiale FarmSource de vente d'aliments aux éleveurs à s'approvisionner auprès de filières certifiées durables.

CARTOGRAPHIES DES ZONES IRRIGUÉES EN NOUVELLE-ZÉLANDE (2020) ET ZOOM AUTOUR DE LA VILLE D'ASHBURTON (CANTERBURY)



Source : <https://data.mfe.govt.nz/layer/105407-irrigated-land-area-raw-2020-update/>

Culture du maïs dans l'île du Nord

Dans l'île du Nord, pour faire face aux aléas climatiques, l'ensilage de maïs s'est développé à partir des années 1990. De 16 000 ha en 2000, la surface cultivée est passée à 50-55 000 ha en 2015 et s'est stabilisée depuis lors. Au 1^{er} juin 2023, 55 370 ha de maïs ensilage ont été récoltés, dont 92% dans l'île du Nord et la majeure partie dans le Waikato. Sur les dernières années, le rendement moyen est proche des 21 t MS/ha, mais il peut monter à 27 t de MS/ha. Seuls 12% de la surface en maïs ensilage sont autoconsommés. La majorité est achetée sur pied (53%) à d'autres agriculteurs et le reste est acheté après le 1^{er} juin (35%) en fonction des besoins de l'élevage.

Par ailleurs, les exploitations laitières sont obligées de s'équiper en bâtiments pour limiter le pâturage durant l'hiver humide (bien-être animal, meilleure gestion des effluents). Ces bâtiments peuvent être des constructions légères (toits en plastiques et caillebotis au sol avec des aires d'alimentation) et aller jusqu'à des stabulations libres bétonnées. Les parcs alentours sont des parcelles d'hivernage stabilisées et drainées dites « *wintering* ». Ces installations vont de pair avec le développement de la complémentation ou l'ensilage de maïs voire pour certains le développement de la production de lait d'hiver. La mise en place de bâtiments peut s'accompagner d'amélioration de la production des troupeaux (les vaches prennent davantage le temps de s'abreuver, de s'alimenter puis de ruminer, meilleur confort des vaches à l'abri du vent hivernal) et de réductions des coûts sur les parcelles (prairies au repos car non pâturées durant les périodes humides, pas de resemis).

Cet équipement en bâtiments a toutefois fortement renchéri le poste investissements.

L'irrigation pour sécuriser les volumes dans l'île du Sud

Dans l'île du Sud, plus particulièrement dans le Canterbury et l'Otago, les sols sont assez drainants ce qui permet une bonne portance même durant l'hiver. La salle de traite est donc en général encore le seul bâtiment de l'exploitation et le pâturage se fait durant toute l'année. Toutefois les précipitations, en moyenne de 600 mm de pluie par an, sont très insuffisantes pour permettre la pousse de l'herbe. Aussi, la

sécurisation de l'alimentation du troupeau se fait par l'irrigation. Cela permet une production de lait de vache quasiment stable chaque année pour l'île du Sud et des chargements par hectare plus importants que dans le reste du pays. Les investissements dans l'irrigation sont très conséquents et renchérissent beaucoup le coût de production. Dans le Canterbury, 550 000 ha étaient irrigués en 2020 dont 280 000 ha dédiés à l'activité laitière, soit 60% des surfaces irriguées du pays².

Des statuts juridiques favorisant la transmission

Les exploitations néo-zélandaises sont majoritairement familiales.

56% des troupeaux sont gérés par des propriétaires exploitants (*owner-operators*). Ils possèdent et exploitent leur propre ferme. Pour les plus grandes d'entre elles, ils peuvent embaucher un gestionnaire pour exploiter la ferme, payé à un salaire fixe (*herd ou farm manager*).

Les propriétaires peuvent faire appel à un *contract milker* (14,5% des troupeaux), qui gère le troupeau et manage l'équipe de trayeurs. Il finance également une partie des coûts opérationnels. Il perçoit une prestation fonction de la production et basée sur un montant fixe par kilo de MSU de lait, calculé en fonction de la quantité de travail agricole effectué. Il n'est donc pas soumis au risque sur la volatilité du prix du lait.

Le propriétaire peut employer un *sharemilker* (28,5% des troupeaux). Celui-ci gère le troupeau, la traite et les trayeurs (embauche et gestion) et perçoit en retour un pourcentage de la vente du lait (20-30%). Dès qu'il a les capitaux, il peut devenir à son tour propriétaire du troupeau et devient alors un 50/50 *sharemilker*. Il perçoit alors 50% de la vente du lait et du bétail. Il est également propriétaire de l'équipement (autre que la salle de traite comme les tracteurs, les quads...) et doit gérer le pâturage. Les dépenses liées à l'alimentation du troupeau comme les travaux agricoles et la fertilisation sont partagées.

Le statut de *sharemilker* est soumis à la volatilité du prix du lait. Dans les années où le prix du lait est élevé, le gain de capital peut être rapide. Ce statut peut générer beaucoup de liquidités sur lesquelles

² National irrigated land spatial dataset 2020 update, aqualinc for Ministry for the environment. Le lait n'est pas le seul système à utiliser l'irrigation, les vignes également notamment. La surface dédiée au lait dans le Canterbury est autour de 280 000 ha selon DairyNZ.

2 DES SYSTÈMES BASÉS SUR LE PÂTURAGE INTENSIF

les impôts sont importants, il est donc important d'investir, notamment dans l'achat de bêtes ou l'accroissement du troupeau. À l'inverse, quand les prix du lait sont bas, le résultat est minime et les *sharemilkers* peinent à obtenir des prêts de trésorerie faute de capital foncier.

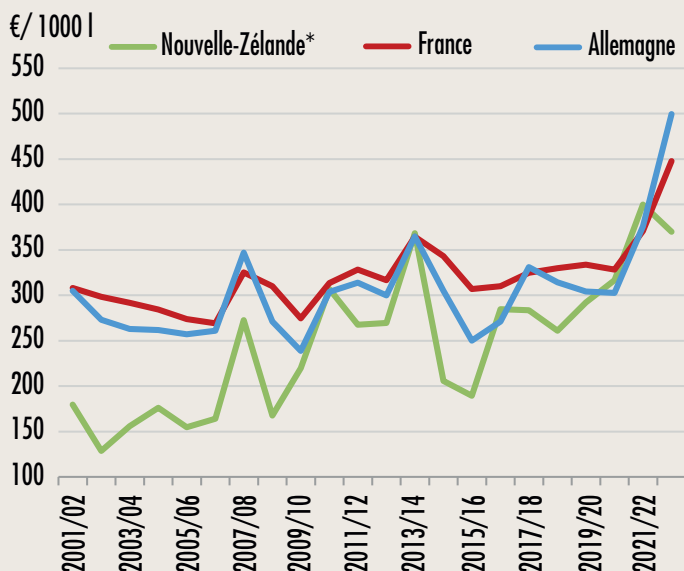
Le *sharemilking* est un statut juridique spécifique régi par le *Sharemilking Agreements Act 1937* et les *Sharemilking Order* rattachés à cet acte. Il se rapproche du métayage. C'est en général, la première étape avant de devenir propriétaire car elle permet de constituer un capital progressivement. La vente d'une partie du troupeau constitué apporte alors une partie du capital nécessaire à l'achat d'une ferme. On peut être *sharemilker* de ses parents.

Dans ces deux cas, *contract milker* et *sharemilker*, le propriétaire reste en possession de la salle de traite, des bâtiments s'il y en a, des infrastructures d'irrigation. Il est chargé des réparations de ces infrastructures. Les *contract milkers* et *sharemilkers* lui permettent de se libérer de l'astreinte de la surveillance du troupeau et de la traite, de s'investir dans la filière (syndicats, représentations dans une coopérative). Il reste décisionnaire de l'usage du parcellaire. C'est en général, le premier pas vers la transmission de l'exploitation. La retraite en Nouvelle-Zélande étant négligeable (400 NZ\$/mois, soit environ 230 €), les propriétaires peuvent ainsi rester actifs plus longtemps sur une exploitation et bénéficier d'un complément de revenu important.

Une personne qui cherche à s'installer dans l'élevage laitier commencera souvent par être *assistant manager*, puis *herd manager*, *farm manager*, avant de devenir *contract milker* et *sharemilker*.

Les contrats durent au minimum 3 ans (avec 90 j de période d'essai).

PRIX DU LAIT RAMENÉ À UNE COMPOSITION STANDARD DE 70G DE MSU/LITRE



*Dividendes inclus pour Fonterra

Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après Eurostat, ZMB, CNIEL, NZ dairy statistics

Le 1^{er} juin est le « *moving day* », c'est le jour où les troupeaux peuvent changer de ferme, lors des mouvements de *sharemilkers* par exemple. La plupart du troupeau est tarie. Le *moving day* avait davantage d'importance auparavant car les contrats de *sharemilking* étaient de 1 an.

Les exploitations se vendent en général en un seul bloc permettant le maintien du foncier regroupé autour de la salle de traite.

Elles peuvent se vendre à un *trust* ou *equity partnerships*, exploitations détenues par plusieurs actionnaires. La majorité de celles-ci sont des *trusts* familiaux. Une exploitation peut ainsi être transmise équitablement à l'ensemble des enfants via le *trust* sans droit de succession. Celui ou celle qui reprend la ferme rémunère les parts à ses frères et sœurs ou rachète progressivement leurs parts jusqu'à la pleine propriété. Dans l'île du Sud, certains *trusts* appartiennent à des éleveurs de l'île du Nord qui ont investi lors de l'expansion de l'activité du lait.

Les trayeurs sont en majorité des personnes étrangères venant des îles du Pacifique (Philippines notamment). C'est au propriétaire du troupeau de gérer la partie administrative pour embaucher et faire venir des travailleurs étrangers (visas). Toutefois, durant la crise covid-19, la fermeture des frontières de la Nouvelle-Zélande a forcé certains éleveurs à embaucher des Néo-zélandais et rendre ainsi le métier plus attractif. En général, un logement est mis à leur disposition. Les trayeurs ne sont en charge que de la traite, deux fois par jour (majoritairement des salles de traite rotatives).

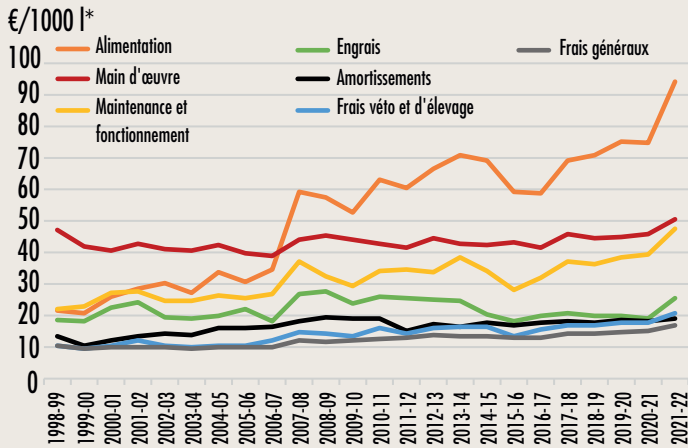
Un prix du lait très volatil

La production de lait en Nouvelle-Zélande est essentiellement transformée en produits exportés (92% de la collecte nationale). Aussi, le prix du lait reflète la situation de l'offre et la demande sur le marché mondial et est par conséquent très volatil. Sur les dix dernières années, le prix a varié de 180 €/1 000 l à 400 €/1 000 l avec des variations annuelles en moyenne de 55 €/1 000 l et pouvant aller jusqu'à 160 €/1 000 l.

L'écart entre les prix du lait européen et néo-zélandais, conséquent avant les années 2010, tend à se résorber. En effet, d'une part, les coûts de production ont nettement progressé en Nouvelle-Zélande avec la complémentation. D'autre part, l'économie laitière européenne s'est libéralisée avec l'arrêt des quotas en 2015 entraînant un rapprochement des prix du lait entre les différents exportateurs. Ainsi l'écart de 113 € en moyenne entre le prix NZ et le prix français sur la période 2001-2010 est passé à 40 euros sur les cinq dernières années. Sur la campagne 2021-22, le prix NZ est même passé au-dessus des prix européens car il a réagi plus vite à la hausse des prix des poudres et du beurre mais la baisse a également été plus rapide par la suite.

Le prix du lait en Nouvelle-Zélande est fortement relié au prix proposé par la coopérative Fonterra. Celle-ci annonce par communiqué de presse tout au long de l'année l'évolution du prix moyen souvent donné sur une fourchette de prix qui s'affine au fur et à mesure de l'avancée de la campagne. À ce prix s'ajoute le dividende sur les parts sociales (cf page suivante).

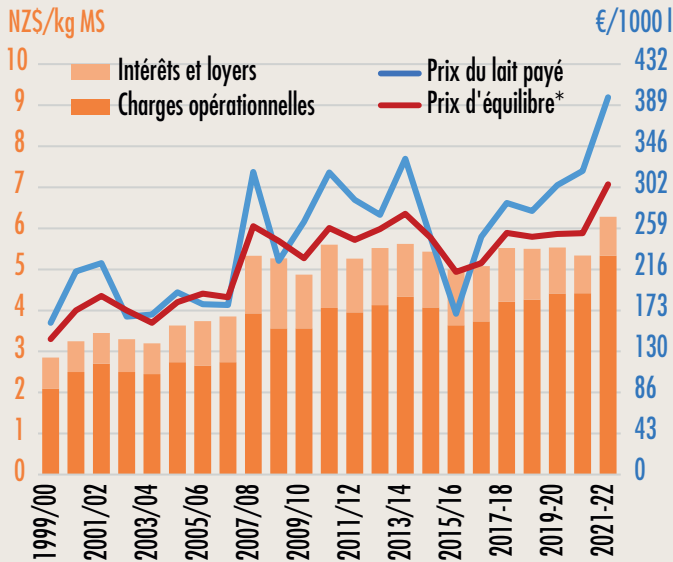
CHARGES OPÉRATIONNELLES DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES



*les données en NZ\$/kg MSU ont été converties en €/1000 l en utilisant le taux de change moyen 2007-2017 (1NZ\$ = 0,58€) et la composition moyenne du lait français 2007-2017 (74,5 g MSU/l)

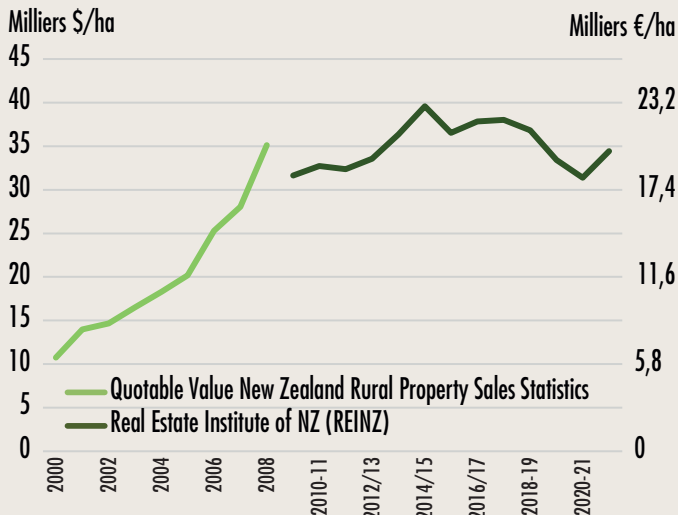
Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après DairyNZ (Economic survey)

PRIX PAYÉ ET PRIX D'ÉQUILIBRE DU LAIT



*Dépenses opérationnelles (cash) + intérêts et loyers + impôts + prélèvements familiaux - recettes des coproduits
Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après DairyNZ (Economic Survey)

PRIX MOYEN DE VENTE DES TERRES LAITIÈRES



Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après DairyNZ economic Survey, Quotable Value New Zealand Rural Property Sales Statistics et REINZ

Des coûts de production qui ne cessent d'augmenter

Depuis le début des années 2000, les coûts de production n'ont cessé d'augmenter. Ils sont passés d'environ 180 €/1 000 l dans les années 2000 à plus de 300 €/1 000 l en 2021. Les charges opérationnelles ont plus que doublé dans cet intervalle de temps. Elles représentaient 63% en 2000 et désormais elles atteignent les 75% du coût de production. Dans le même temps, les charges fixes comme les intérêts, les loyers voire les impôts ont fluctué selon les années voire baissé.

Parmi les charges opérationnelles, le poste d'alimentation est celui qui a augmenté le plus rapidement. Il atteint 94 €/1 000 l en 2021-22 soit x4,5 depuis 2000 (21 €/1 000 l) et quasiment x2 depuis 2007 (59 €/1 000 l). Cette hausse est liée à l'augmentation du recours aux compléments notamment les tourteaux de façon à sécuriser l'approvisionnement des troupeaux en cas de problèmes météo et augmenter les rendements laitiers.

En 2021-22, les charges opérationnelles ont bondi atteignant un record (6,35 NZ\$/kg MSU soit environ 275 €/1 000 l), en hausse de près de +20% par rapport à la précédente campagne. Ce sont les postes de l'alimentation (+26% /2020-21, plus d'un tiers des dépenses) et d'engrais (+34% /2020-21, 9% des dépenses) qui ont le plus augmenté même si les autres postes ont aussi progressé.

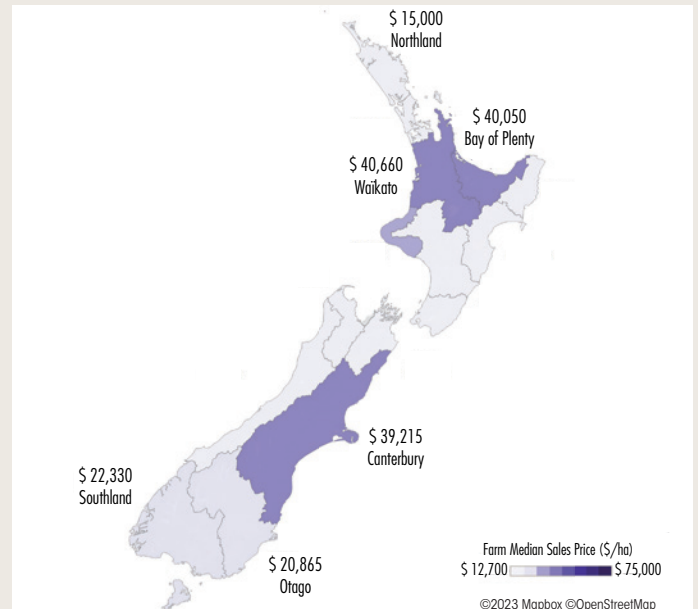
Malgré cette hausse, le coût de production du lait en Nouvelle-Zélande reste nettement inférieur au prix de revient du système de plaine en conventionnel en France de 417 €/1 000 l selon l'observatoire CNIEL.

Selon DairyNZ, l'exploitation laitière moyenne a dégagé un disponible pour vivre et investir de plus de +90 €/1 000 l en 2021-22 et en moyenne +53 €/1 000 l sur les cinq dernières années.

Le prix du foncier a baissé depuis 2015

Le très fort développement du lait dans l'île du Sud a entraîné une très forte flambée du prix des terres entre les années 2000 et 2015. La crise laitière et la moindre rentabilité des ateliers laitiers depuis 2015 ont stabilisé le prix du foncier. Celui-ci a même légèrement baissé passant de 39 500 NZ\$/ha (23 000 €/ha) en 2014-15 à 34 500 NZ\$/ha (20 000 €/ha environ) pour la campagne 2021-22. Toutefois, la très bonne rentabilité sur la dernière campagne a entraîné un rebond des prix du foncier de +10% /2020-21. Le nombre de fermes vendues par an demeure relativement faible (entre 113 et 226 sur les cinq dernières années soit 1 à 2% par an). Le prix des fermes est plus élevé, sans surprise, sur les zones fortement laitières.

PRIX DE VENTE MÉDIAN TOUTES FERMES - MOYENNE FÉVRIER-AVRIL 2023



Source : REINZ - https://www.reinz.co.nz/Web/Web/News/News-Articles/Market-updates/April_rural_data_Farm_sales_volume_decline_while_values_hold_steady.aspx

Prix du lait : le *Farmgate Milk Price*

Le *Farmgate Milk Price* est le prix du lait établi par Fonterra pour le paiement de ses éleveurs⁹. Il est calculé par les revenus que Fonterra gagnerait si l'ensemble du lait était transformé en cinq produits de base de référence (poudres grasses, poudre maigre, beurre, matière grasse anhydre et babeurre en poudre) valorisés à un prix de référence. Ce prix de référence est celui des cotations du *Global Dairy Trade* remis à l'incoterm Free Alongside Ship (FAS) c'est-à-dire sur un quai portuaire prêt à l'export. Cette cotation étant en dollar US, elle est convertie en NZ\$ en prenant les taux de conversion mensuels moyens pondérés au volume sur lequel Fonterra s'est réellement couvert.

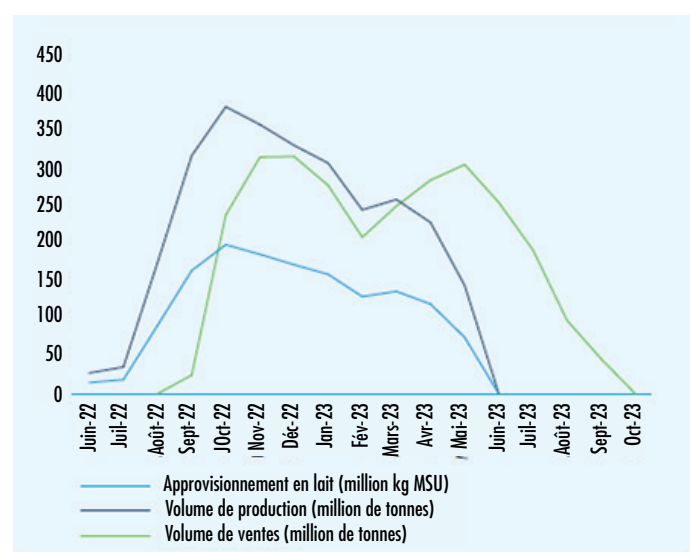
De ce produit des ventes sont retranchés les charges courantes¹⁰, de capital, les taxes et celles liées aux laits spécifiques (par exemple le lait d'hiver). Ce nombre, l'*Aggregate Farmgate Milk Price*, est divisé par le nombre de kg de MSU produits¹¹.

La campagne laitière va de juin de l'année n à mai n+1.

Fin mai, c'est-à-dire à la veille de la nouvelle campagne laitière, Fonterra annonce un prix prévisionnel moyen de la campagne (*Forecast Farmgate Milk Price*). Ce prix sera révisé durant la campagne en fonction des évolutions de marché et des ventes réalisées. Durant les mois de juillet à janvier de l'année suivante, les éleveurs reçoivent en paiement du volume livré 65% du prix du lait prévisionnel. Les pourcentages augmentent ensuite jusqu'à 80% en juin. De juillet à septembre, ils touchent des compléments de prix issus de la campagne précédente (la part du prix moyen de campagne précédente qui ne lui a pas été payée sur les volumes livrés lors de la campagne précédente). Ainsi, un éleveur reçoit lors de la période creuse de lactation des produits du lait bien supérieurs à la vente de ses livraisons (faibles en volume durant cette période de creux saisonnier de la production). Les recettes de vente du lait sont mensuelles et versées le 15 du mois.

Le prix définitif est annoncé en septembre et les compléments de prix sont définitivement versés en octobre. Ce système permet un certain lissage des revenus des éleveurs qui reçoivent les compléments durant des périodes où les volumes de lait produits sont plus faibles. Pour Fonterra, ce lissage lui permet de conserver de la trésorerie. En effet, 50% de la production de lait est collectée et transformée entre septembre et décembre alors que les ventes s'étalent davantage sur le 1^{er} semestre de l'année suivante. Par ailleurs, il est difficile d'anticiper le prix de vente final de l'ensemble des produits en amont des ventes. Ce système permet donc de ne pas avoir à reprendre de l'argent aux éleveurs en cas de retournement de marché et de baisse des prix.

CALENDRIER DES VOLUMES D'APPROVISIONNEMENT, DE PRODUCTION ET DE VENTE



Source : Fonterra, *Farmgate Milk Price Statement* 2023

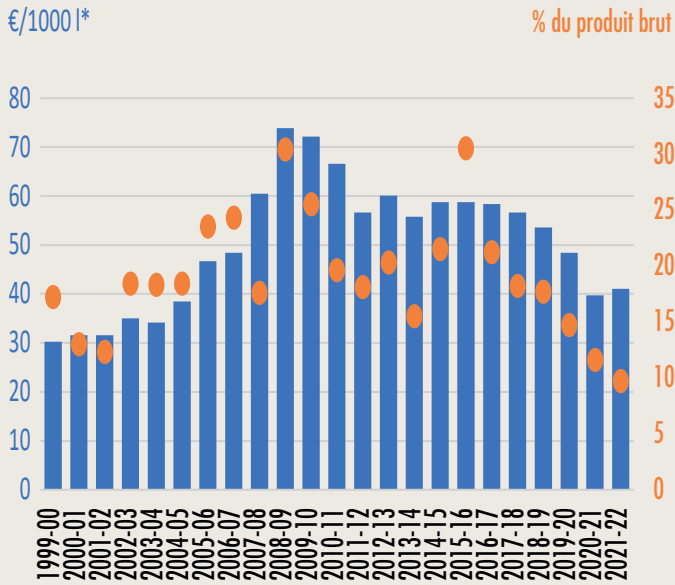
En 2023, les cinq produits de référence, poudres grasses, poudre maigre, beurre, matière grasse anhydre et babeurre en poudre, représentaient 65% des fabrications totales d'ingrédients de la coopérative selon Fonterra. La vente des produits tels que les fromages, la caséine, les produits frais, les poudres infantiles... sont généralement vendus plus cher que le prix de référence utilisé (le benchmark prix de vente). Ce bénéfice est utilisé notamment pour financer la gestion du risque¹¹. Le surplus sera reversé aux coopérateurs et actionnaires en rémunération des parts sociales (en général 65 à 75% du bénéfice net de l'entreprise). En moyenne sur les 20 dernières campagnes, les dividendes ont apporté aux éleveurs autour de 0,30 NZ\$/kg de MSU (environ 12 €/t) avec un minimum à 0 pour 2017/19 et un maximum à 0,65 prévu pour 2022-23 (environ 34 €/t).

⁹En 2023, face à des problèmes météo (cyclone Gabrielle notamment), le calcul du lait payé s'est fait sur la base de 1,483 milliard de kg MSU produites, composé de 1,480 milliard de kg MSU collectés et disponibles pour la transformation en produit et de 2 millions de kg MSU d'approvisionnement qui n'ont pas pu être collectés au vu des dégâts causés sur les infrastructures.

¹⁰Les charges comprennent notamment les coûts de collecte et de transformation, les coûts d'entretien, de logistique, les frais de laboratoire, de recherche et développement, les coûts fixes de main d'œuvre et de maintenance ainsi que les coûts liés à l'achat de lactose. En effet, le lait NZ n'est pas assez riche en lactose pour la fabrication de poudres aux standards internationaux. Du lactose est donc importé pour réenrichir les poudres fabriquées sur le territoire NZ.

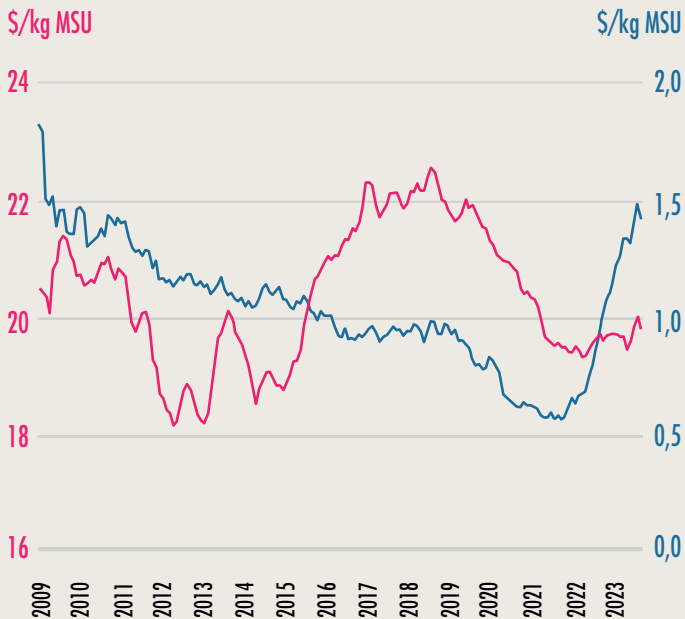
¹¹Fonterra est responsable de la gestion du risque c'est-à-dire de la gestion des positions financières sur le marché à terme, les décisions sur du stockage éventuel pour décaler les ventes, la modification du mix produit, la sous ou sur-performance des prix fixés en référence par rapport au marché.

MONTANT MOYEN DES INTÉRÊTS ET LOYERS DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES



Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après DairyNZ (Economic survey)

NIVEAU D'ENDETTÉMENT DU SECTEUR LAITIÈRE PAR KG MSU ET COÛT DU SERVICE DE LA DETTE EN KG MSU (MOYENNE SUR 3 MOIS)



Source : Dairy Companies Association of New Zealand, RBNZ Bank Balance Sheet survey, RBNZ Income Statement survey, registered banks' Disclosure Statements.

Des menaces financières à venir ?

L'achat de foncier peut être remboursé au fur et à mesure des années (tableau d'amortissement). Il peut également être différé de façon à ne payer que les intérêts.

Jusqu'en 2015, les éleveurs se contentaient de ne payer que les intérêts car la hausse des prix du foncier permettait d'augmenter la valeur du capital de l'exploitation. Toutefois, la crise laitière de 2015 a mis en lumière la fragilité de certaines exploitations laitières très endettées (cf courbe en rouge). Par ailleurs, la baisse des prix du foncier a poussé les banques à être plus regardantes.

Les éleveurs laitiers ont cherché à se désendetter au cours des cinq dernières années. Cependant, la hausse rapide des taux d'intérêt ces deux dernières années a entraîné une augmentation substantielle des intérêts de la dette (de 0,59 NZ\$/kg MSU mi-2021 à 1,43 NZ\$/kg MSU en août 2023 selon la Reserve Bank de Nouvelle-Zélande).

Le secteur agricole représente 11% du total des prêts bancaires en Nouvelle-Zélande et le secteur laitier remporte la plus grande part avec 60% de ces prêts bancaires³. Dans le secteur laitier, les défauts de paiement restent faibles mais devraient augmenter. Cette situation pourrait s'accroître en cas de période prolongée de prix bas. À plus long terme, le secteur agricole est confronté à des défis liés au climat.

Aussi, après une conjoncture laitière plutôt bonne entre 2019-20 et 2021-22, les éleveurs néo-zélandais subissent en 2023 les effets conjugués de l'inflation sur les intrants (aliments, engrais, énergie), de la hausse des taux d'intérêts et de la baisse des prix du lait annoncée pour les mois à venir.

³<https://www.rbnz.govt.nz/hub/publications/financial-stability-report/2023/nov-2023/fsr-nov-23-special-topic-3>



3

UNE TRANSFORMATION CONCENTRÉE À LA RECHERCHE DE VALEUR AJOUTÉE

Le maillon transformation reste aujourd'hui très concentré autour d'une coopérative leader au niveau national et international, Fonterra. Toutefois, cette concentration est relativement récente car au début du XX^{ème} siècle, plusieurs centaines de coopératives coexistaient.

Ces dernières années, de nouveaux intervenants privés, avec parfois des capitaux étrangers, sont venus complexifier le paysage laitier, avec des stratégies de vente différentes. Ils ont fortement challengé Fonterra.



Une filière laitière éclatée en de très nombreuses coopératives au début du XX^{ème} siècle

Les premières vaches Shorthorns sont arrivées en 1814 en Nouvelle-Zélande. En très petit nombre par ferme, elles étaient utilisées pour la traite et pour le lait en autoconsommation. L'arrivée de la réfrigération a apporté de nouveaux débouchés et les premiers sites de transformation se sont construits en 1880 dans l'île du Nord (Waikato et Taranaki). La difficulté de transporter du lait sur de grandes distances a favorisé la construction de nombreuses usines. En 1890, le pays dénombrait 150 usines dont 40% étaient des coopératives¹. En 1920, elles étaient 600 dont 85% de coopératives².

L'élevage laitier s'est surtout développé dans l'île du Nord là où les précipitations étaient importantes et les hivers moins rigoureux, ce qui assurait la pousse de l'herbe³. Les terrains ont donc été massivement débroussaillés pour y semer de l'herbe et du trèfle. Le nombre de vaches a continué de croître jusque dans les années 1930 passant de près de 500 000 vaches laitières dans les années 1900 à près de 2 millions en 1930.

Au début du XX^{ème} siècle, la Nouvelle-Zélande exportait des produits laitiers, surtout du beurre, vers le Royaume-Uni. À la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale, à la suite d'une surproduction de beurre au Royaume-Uni, le gouvernement néo-zélandais a une première fois cherché à contrôler les exports jusqu'en 1923 où a été créé le New-Zealand Dairy Board, office qui avait le contrôle monopolistique de l'exportation de l'ensemble des produits laitiers néo-zélandais. Au démarrage, l'objectif de cet office était de promouvoir les

produits néo-zélandais et garantir la logistique et le fret à l'export. Ils ont notamment obtenu en 1957 l'entrée sans droits de douane pour les produits laitiers néo-zélandais jusqu'en 1967 sur le marché britannique.

Dans le même temps, l'approvisionnement du marché intérieur en lait de consommation était défaillant. La population grandissait tout comme la demande mais le nombre d'éleveurs baissait (en raison notamment des deux guerres mondiales) et la production restait saisonnée. L'approvisionnement en lait l'hiver était notamment particulièrement difficile. Des programmes de lait à l'école, mis en place en 1937, ne pouvaient parfois pas être livrés faute de lait disponible.

Les pouvoirs publics ont donc cherché à réguler la production de lait en termes de qualité, volumes et localisation. Une Commission a donc été diligentée pour faire un état des lieux de la filière laitière en 1944. Elle a notamment étudié la gestion d'approvisionnement des grandes villes.

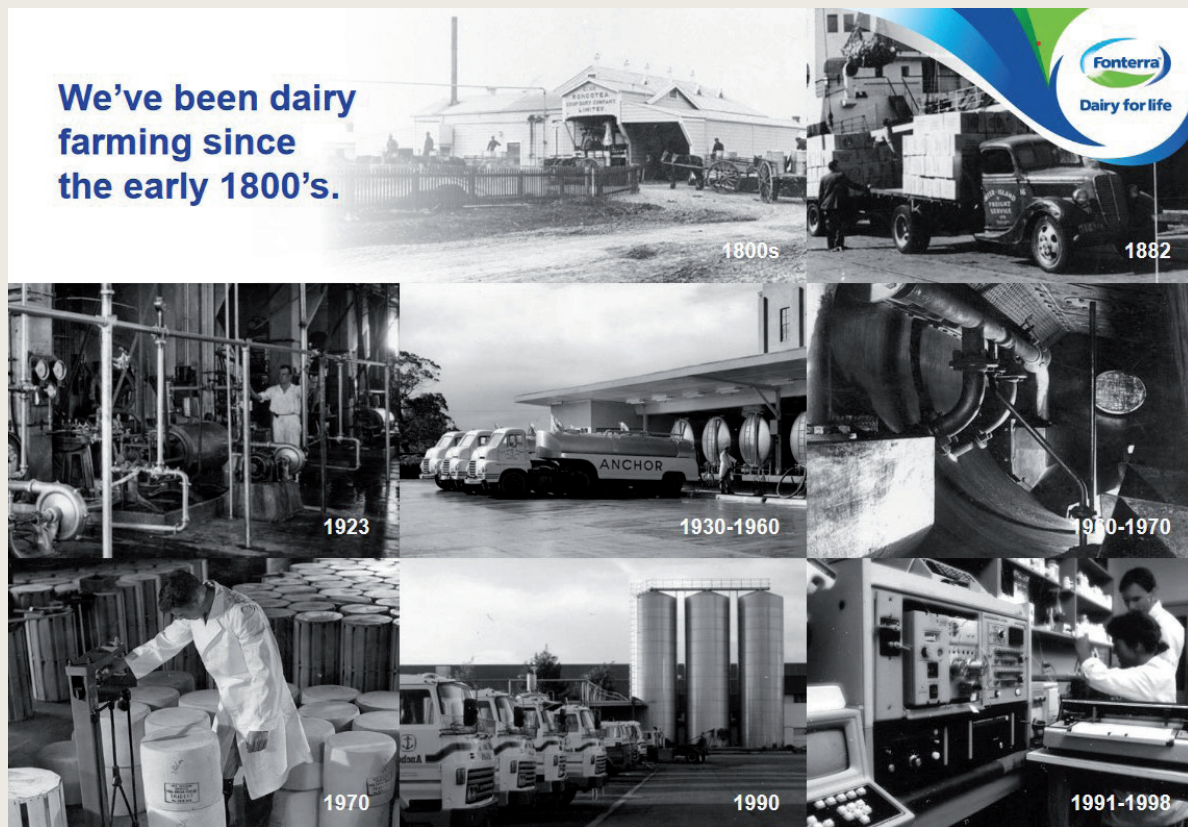


Façade commerciale de Oamaru - Otago.

¹ <https://teara.govt.nz/en/dairying-and-dairy-products/page-3>

² The Dairy Sector in New Zealand, www.tdb.co.nz Octobre 2020

³ Hugh Stringleman and Frank Scrimgeour, 'Dairying and dairy products - On the farm', Te Ara - the Encyclopedia of New Zealand, <http://www.TeAra.govt.nz/en/interactive/15713/dairy-farming-regions> (accessed 27 October 2023)



Source : <http://sidhiee.beeindia.gov.in/pdf/newzealand-report/11.pdf>

La municipalité de Wellington, la capitale actuelle, contrôlait la gestion de l'approvisionnement depuis 1918 avec une association d'éleveurs. Les éleveurs recevaient un prix du lait élevé en échange d'une qualité certifiée pour le consommateur (taux de matière grasse dans le lait, qualité sanitaire) ainsi qu'un approvisionnement régulier. Les éleveurs étaient payés en fonction de cette qualité, ce qui les a incités très tôt à sélectionner les vaches produisant davantage de matière grasse. La municipalité d'Auckland a mis fin entre 1930-1940 à une guerre des prix entre plusieurs laiteries concurrentes qui entraînait une baisse des prix du lait à la production en répartissant les producteurs par zones d'achalandage. À l'inverse, dans l'île du Sud, le rapport de force penchait en faveur des vendeurs de lait de consommation, à Dunedin comme à Christchurch. Les prix du lait favorisaient le volume quel que ce soit la qualité (notamment sanitaire) et à des prix particulièrement bas. Cette politique a entraîné un grand nombre d'abandon d'éleveurs et donc une plus forte pénurie en lait.

La Commission aboutit à la création du *Central Milk Council* en 1944 qui deviendra le *New Zealand Milk Board* en 1953⁴. Des quotas journaliers par producteur étaient alors instaurés. Des pénalités étaient appliquées en cas de baisse de production, les surplus étaient achetés par le gouvernement pour des programmes spécifiques (distribution dans les écoles notamment). Le lait était acheté à un prix unique jugé rémunérateur⁵. Si ce programme a abouti à une baisse du nombre d'élevages, le soutien des prix à la production a permis aux éleveurs d'investir, de s'agrandir et de s'équiper en machines à traire. Le cheptel laitier s'est globalement stabilisé jusque dans les années 1970.

Le lait était vendu en lait de consommation à un prix unique également. Il pouvait être livré à domicile ou vendu dans des magasins agréés. La vente en supermarché était interdite. La qualité sanitaire était testée et la vente de lait cru interdite afin de mieux garantir la sécurité sanitaire. Ce n'est qu'en septembre 1987 qu'ont été levées ces mesures avec l'apparition des emballages cartons, l'autorisation de vente ailleurs que dans les magasins spécialisés et la mise en concurrence des laiteries pour la fixation du prix.

Par ailleurs, les laiteries se sont vues imposer des zones de collecte exclusives afin de limiter la concurrence entre elles. En fixant le prix d'achat du lait aux éleveurs et le prix de vente aux consommateurs, le gouvernement a fixé les marges des transformateurs. En échange, les autorités ont poussé

la réorganisation du secteur, notamment le regroupement et la fusion de plusieurs laiteries, ce qui a été permis par l'amélioration des transports (agrandissement des zones de collecte). Elles ont également incité les transformateurs à investir dans des outils industriels plus efficaces et avec de meilleures garanties sanitaires en achetant une partie des usines ou via des politiques de prêts favorables.

Ainsi, en 1945, la Nouvelle-Zélande comptait 1,7 million de vaches, 40 000 exploitations laitières et 409 usines de transformation laitière. En 1969, il y avait 2,3 millions de vaches, 25 000 exploitations et 229 usines laitières⁶.

Les bénéfices ou pertes entre prix d'achat aux producteurs et de vente aux consommateurs étaient absorbées par le *Primary Produce Marketing Département* quelle que soit la situation sur le marché mondial.

Or, dans le même temps, la production laitière européenne augmentait fortement tout comme les exports européens. Les exports néo-zélandais se sont retrouvés concurrencés sur le marché mondial. Cette difficulté a été exacerbée avec l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE en 1973. Les deux crises pétrolières ont engendré une très forte hausse des importations d'énergies. Le solde commercial s'est effondré. Comme les seuls exports de la Nouvelle-Zélande concernaient le secteur agricole, les pouvoirs publics ont décidé de renforcer les soutiens avec des programmes de subventions aux investissements, un prix minimum pour la poudre maigre et le soutien des revenus agricoles. Les dépenses du *Ministry of Agriculture and Fisheries* sont ainsi passées de moins de 20 millions de dollars (2% du produit agricole brut) au début des années 1970, à 800 millions de dollars (13% du produit agricole brut) en 1984⁷. Ce renforcement de l'intervention de l'État dans un contexte économique compliqué (hausse du chômage, très forte inflation, ...) a provoqué une crise budgétaire et politique majeure en Nouvelle-Zélande.

⁴History of the New-Zealand Milk Board, Sorajya Gilmour <https://core.ac.uk/download/pdf/35458608.pdf>

⁵Selon la loi, les prix doivent « assurer à un agriculteur efficace un rendement net suffisant pour lui permettre de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille dans un état de confort raisonnable ».

⁶<https://www.dairybarnsystems.co.nz/knowledge-centre/a-timeline-of-dairy-in-nz/>

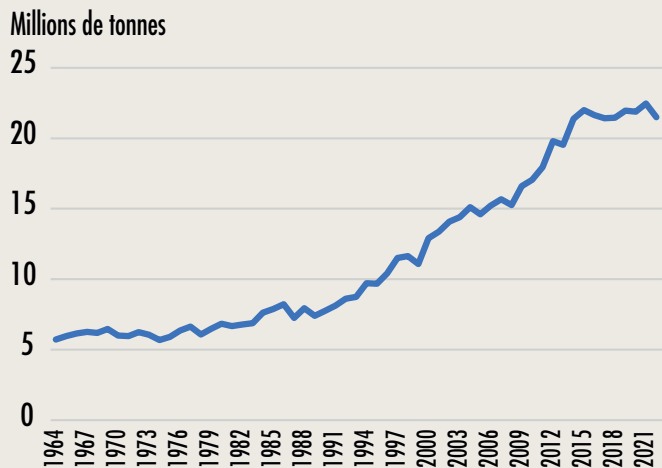
⁷Gouin Daniel-Mercier, Jean Noël, R. Fairweather John. La réforme de la politique agricole en Nouvelle-Zélande : un modèle ou un cas spécifique ? In: *Économie rurale*. N°227, 1995. pp. 21-27.

<https://doi.org/10.3406/ecoru.1995.4730>

3

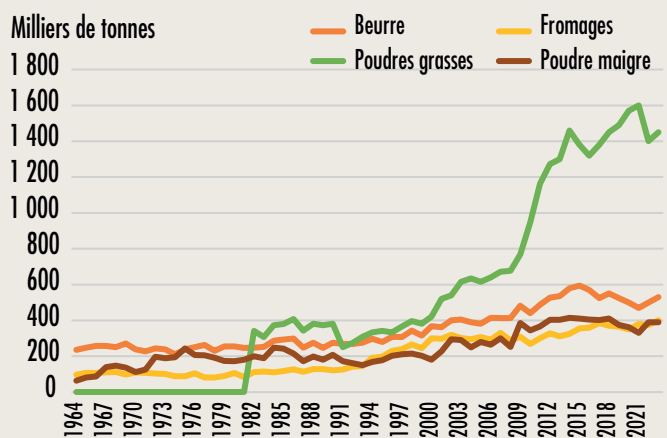
UNE TRANSFORMATION CONCENTRÉE À LA RECHERCHE DE VALEUR AJOUTÉE

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LAIT



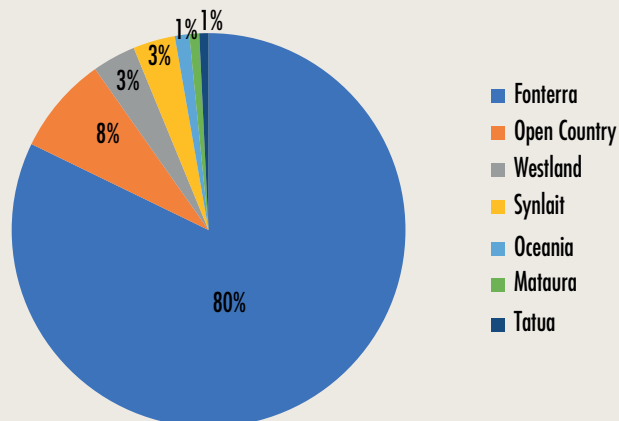
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après LIC, DairyNZ et USDA

ÉVOLUTION DES FABRICATIONS EN NOUVELLE-ZÉLANDE ENTRE 1964 ET 2023



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA

PART DE MARCHÉ EN VOLUME DES DIFFÉRENTS TRANSFORMATEURS LAITIERS NÉO-ZÉLANDAIS EN 2019



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après TDB Advisory

Forte libéralisation du secteur laitier en 1984

En 1984, lors d'élections législatives, la majorité politique change et le gouvernement travailliste décide de supprimer tous les soutiens et subventions dédiés au secteur agricole. La filière va alors passer d'un système parmi les plus régulés au monde à cette période à une très forte libéralisation. De 1985 à 1993, les quotas laitiers sont supprimés. Les laiteries sont de nouveau responsables de la relation commerciale avec les éleveurs. La vente de lait en supermarché est autorisée, la livraison à domicile n'est plus obligatoire et les laiteries peuvent se concurrencer pour ces nouveaux débouchés. La libéralisation des prix du lait de consommation est définitivement entérinée en 1993.

Seul le *New Zealand Dairy Board* est maintenu durant cette période comme intervenant unique pour les exports de produits laitiers. Il employait 625 personnes en 1986. Les revenus générés par cet office ont permis d'investir massivement dans la R&D dans les laiteries. Ces financements n'ont pas été impactés par les différentes réformes.

Avec l'arrêt brutal des soutiens, les éleveurs, qui avaient investi, doivent augmenter leur production pour rester rentables. Ainsi la production de lait décolle en Nouvelle-Zélande : elle a doublé entre 1986 et 2000 en passant de 6,6 Mt à 13,4 Mt.

Face à l'afflux de lait, les transformateurs privilégient les fabrications de poudres grasses au détriment de celles des fromages et du beurre. Ce sont de plus les fabrications les plus appropriées pour gérer la forte saisonnalité de la production laitière qui induit une saturation irrégulière des usines : les fabrications de poudres grasses semblent être un compromis entre les charges et le besoin uniquement en tours de séchage.

Des 19 laiteries dans les années 1980, il ne reste plus que quatre coopératives à la fin des années 1990 : *New Zealand Dairy Group* (Waikato), *Kiwi Co-operative Dairies* (Taranaki), *Westland Milk Products* et *Tatua Co-operative Dairy Company*.

Restructuration de la filière laitière en 2001

Le secteur laitier a changé de physionomie en 2001 avec le *Dairy Industry Restructuring Act* (DIRA), une loi votée par le Parlement sur la restructuration de l'industrie laitière. Cela a abouti à la fusion des deux plus grandes coopératives et du *New Zealand Dairy Board* pour créer Fonterra. Les exports n'étaient donc plus gérés par une unique entité mais par les laiteries directement. L'objectif était de gagner en économie d'échelle et en compétitivité. En contrepartie, des règles ont été imposées à Fonterra afin d'éviter une situation monopolistique (comme l'obligation d'entrée et sortie libres d'un adhérent, le droit pour les livreurs de fournir jusqu'à 20% du lait à un autre collecteur).

La dérégulation du secteur a aussi permis l'arrivée de nouvelles entreprises entraînant une concurrence pour l'approvisionnement en lait. La part de Fonterra dans la collecte nationale est passée de 96% en 2001 (*Westland Milk Products* et *Tatua Co-operative Dairy Company* se partageaient les 4% restant) à près de 80% en 2022. Environ 74% des ateliers laitiers ont maintenant accès à plus d'un transformateur pour la collecte de leur lait⁸.

⁸The Dairy Sector in New Zealand, www.tdb.co.nz Octobre 2020

Les dix autres transformateurs implantés en Nouvelle-Zélande se partagent 1/5ème de la collecte nationale. Ils se caractérisent en général par une approche territoriale avec une zone de collecte historique autour de l'usine. Les mix produits sont différents mais nombre d'entre eux ont investi sur le marché du lait infantile grâce à des capitaux étrangers et majoritairement asiatiques. Certains se sont spécialisés dans la fabrication d'ingrédients techniques à haute valeur ajoutée (Tatua et Synlait notamment), d'autres ont plus insisté sur les marques (Synlait et A2 Milk Company), ceux qui fabriquent des ingrédients ont misé sur la réduction des coûts de transformation (Open Dairy notamment) ou encore sur des canaux de distribution en B2B (Océania Dairy et Yashili NZ).

Le DIRA a été révisé en 2023 afin de permettre d'adapter la réglementation aux besoins de Fonterra, notamment une restructuration du capital et de conditions d'entrées et de sorties de la coopérative. La coopérative a obtenu que soit levée l'obligation de collecte d'un agriculteur. Elle a donc dorénavant le pouvoir discrétionnaire d'accepter ou non de nouveaux apporteurs. En échange, le gouvernement a imposé un observateur indépendant pour vérifier le calcul du prix du lait (cf paragraphe Farmgate milk price).

Le DIRA a aussi exigé de Fonterra qu'elle approvisionne son principal concurrent sur le marché intérieur, Goodman Fielder, afin de garantir les volumes et le prix du lait pour les consommateurs néo-zélandais sans impact du marché international.

Fonterra, une coopérative leader

Fonterra est une coopérative laitière créée en 2001 par la fusion entre New Zealand Dairy Group et Kiwi Co-operative Dairies.

Il s'agit de la 6^{ème} entreprise laitière au monde selon Rabobank avec 14,8 milliards de dollars US de chiffre d'affaires en 2021. En 2022, elle employait 19 608 personnes dont 12 000 en Nouvelle-Zélande.

Elle possède des filiales dans plusieurs régions du monde. Elle a investi dans des usines de transformation du lait notamment en Australie, en Inde et en Chine où elle s'est retirée depuis. La coopérative avait notamment des participations financières dans des entreprises chinoises concernées par le scandale de la mélamine. Aujourd'hui, la coopérative se recentre sur l'Australie (8 usines et 1,3 milliard de litres collectés) et la Nouvelle-Zélande (28 usines et 16,4 milliards de litres en 2022), puisqu'elle ne collecte plus que 661 millions de litres ailleurs à l'étranger.

Fonterra dispose d'un centre de recherche (Palmerston North) et d'une trentaine d'usines en Nouvelle-Zélande. Elle est organisée en plusieurs unités opérationnelles :

- L'unité NZMP Ingrédients pour les commodités et les ingrédients plus spécialisés,
- L'unité Consumer pour les produits de grande consommation vendus sous les marques Anchor, Anlene et Annum,

- L'unité Food service pour les produits à destination de la restauration (RHD) sous la marque Anchor.

Fonterra Milk Supply est chargée de la collecte tandis que Farm Source est la filiale chargée de l'approvisionnement des éleveurs en aliments du bétail et équipements de traite.

Fonterra collecte le lait d'environ 9 000 élevages laitiers qui sont actionnaires de la coopérative.

Historiquement, chaque éleveur devait acheter une part sociale par kg de MSU produite. En 2007, la coopérative a ainsi dû verser plusieurs millions de dollars de capital aux agriculteurs à la suite de la forte baisse de production (sécheresse). Aussi, la structure du capital a été modifiée afin d'empêcher que de grandes quantités d'argent entrent et sortent du bilan de Fonterra chaque année à mesure que la production de lait fluctue. La moyenne triennale a alors été choisie comme référence pour les parts sociales.

En mars 2023, les règles d'actionariat ont évolué. Une action représente trois kilogrammes de matières solides (kg MSU) fournis. Les éleveurs doivent en détenir au minimum 33% de la production triennale et peuvent aller jusqu'à un maximum de 4 fois leur approvisionnement en lait. Les actions peuvent également être partagées entre le propriétaire de la ferme et le *sharemilker* ou le *contract milker*. Le fonds d'actionnaires est coté au NZX *Main Board* et « à l'ASX ». Les parts du fonds peuvent être achetées et vendues par le grand public de la même manière que tout autre titre coté. Elles donnent accès aux droits économiques attachés à une action (tels que distributions ou dividendes).

Seules les parts sociales liées à la livraison du lait permettent de voter les décisions soumises par le conseil d'administration (1 droit de vote par 1 000 kg de MSU livrées). Le conseil d'administration de la coopérative est constitué de six producteurs et trois salariés experts qui choisissent le directeur. Les six éleveurs sont des propriétaires, ils passent 80% de leur temps de travail dans les locaux de Fonterra. Ils sont salariés de la coopérative et sont renouvelés tous les trois ans par moitié avec trois mandats par personne au maximum.

Le *Farmgate Milk Price* de Fonterra sert de référence nationale pour le prix du lait. La fixation de ce prix est donc supervisée par un conseil de gouvernance important dont l'indépendance a été renforcée en juin 2023. Le comité du prix du lait est constitué d'un président nommé par Fonterra, de deux personnes proposées par le ministre de l'Agriculture, d'un agriculteur élu du conseil d'administration ou directoire de Fonterra, et deux membres nommés par le Conseil des actionnaires. Ce comité doit superviser le calcul du prix du lait à la ferme final annuel et le certifier mais également proposer des recommandations de modifications s'il y a lieu. Les prévisions du prix du lait tout au long de l'année sont de la responsabilité de Fonterra exclusivement et non du comité.



3

UNE TRANSFORMATION CONCENTRÉE À LA RECHERCHE DE VALEUR AJOUTÉE

Les autres transformateurs se partagent 20% de la collecte nationale

Lors de la création de Fonterra, deux coopératives sont restées indépendantes, Westland, devenue depuis une société privée, et Tatura.

Westland Milk Products : 400 éleveurs livreurs permettent de fabriquer 120 000 t de produits laitiers. En 2019, 66 millions de kg MSU ont été collectés. Fondée en 1937, l'entreprise laitière collecte le lait de la côte ouest et sur une partie du Canterbury. Sa principale usine de production est située à Hokitika, sur la côte Ouest, une seconde est située à Rolleston, sur l'île du Sud. Elle a été rachetée par l'entreprise chinoise Yili en 2019 et a donc perdu son statut de coopérative. Depuis 2012, elle cherche à améliorer son mix produit avec la construction d'une ligne de fabrication de lait infantile et d'ingrédients à plus forte valeur ajoutée (caseine, WPC (concentrés de protéines sériques), colostrum, poudre de lait A2). En avril 2023, elle a annoncé un investissement de 70 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle usine de lactoferrine sur son site de Hokitika. Le site produit par ailleurs du beurre sous la marque Westgold et des yaourts EasiYo™.

La plupart des entreprises privées ont des capitaux étrangers notamment chinois. L'entreprise A2 Milk Company entre au capital de nombreuses laiteries.

OpenCountry Dairy est le plus ancien et le premier transformateur privé, en 2^{ème} position derrière Fonterra. Il collecte environ 1 000 élevages qui livrent près de 1,7 milliard de litres (149 millions de kg de MSU en 2019 pour 830 millions € de chiffre d'affaires en 2019). Il possède 4 sites de transformation⁹ : Waharoa (fromages, poudres, protéines et matières grasses), Wanganui (poudres grasses), Awarua (poudres maigres et grasses, notamment en A2 et bio) et Horotiu (ouvert en 2019, poudres grasses et conditionnement de lait vrac). L'unique actionnaire est le groupe alimentaire généraliste néo-zélandais Talley's après son rachat des 16% d'actions détenues par Olam en 2021.

Synlait est le 4^{ème} transformateur laitier du pays. Il collecte environ 280 éleveurs (64 millions de kg MSU livrés en 2019) pour un chiffre d'affaires de près de 600 millions d'€ en 2019. Le site de Dunsandel, au sud de Christchurch dans l'île du Sud, collecte 800 millions de litres de lait chaque année. Ses capacités de transformation sont de 4,2 millions de litres de lait/jour dont 450 à 500 t de poudres avec trois tours de séchage et une usine de lait infantile en poudre. L'usine produit également 40 t de lactoferrine. Un deuxième site est situé à Pokeno, près d'Auckland dans l'île du Nord. Celui peut utiliser jusqu'à 1,5 Ml de lait pour la production de poudre maigre et 1,3 Ml de lait pour la fabrication de poudres grasses soit jusqu'à 180 t de poudres par jour¹⁰. Les deux usines peuvent produire 56 000 t de poudres. Ses principaux actionnaires sont le chinois Bright Dairy (39%) et le groupe néo-zélandais A2 Milk Company (20%). Créée en 2000, c'est une entreprise encore en forte croissance, elle est cotée en bourse sur NZX et ASX (Australie).

En septembre 2023, A2 Milk a annoncé dans un communiqué à la bourse néo-zélandaise (NZX) qu'elle annulait les droits exclusifs de fabrication par Synlait de poudres infantiles A2 pour la Chine. Les résultats de Synlait sont décevants en 2023. A2 pourra ainsi proposer à Matura Valley Milk de vendre de la poudre de lait infantile A2 en Chine.

Miraka transforme 300 millions de litres par an issus d'une centaine de fermes. Elle est détenue majoritairement par un consortium Maori (Tuaropaki Kaitiaki Trust, Wairarapa Moana Incorporation, Te Awahonou Forest Trust, Waipapa¹¹ Trust, Hauhungaroa Partnership and Tauhara Moana Trust), mais également Vinamilk (entreprise vietnamienne). Elle a un site de transformation à Mokai (île du Nord) produisant des poudres grasses (dont A2), du lait UHT, de la crème et du lait concentré.



Tatura collecte 101 éleveurs (14,7 millions de kg MSU livrés en 2021-2022 ou 164,3 millions de litres) dans un rayon de 12 km autour de l'usine. La coopérative a réalisé un chiffre d'affaires de 258 millions € en 2022. Fondée en 1914, elle possède un site de transformation dans le Waikato (Morrinsville) dédié aux ingrédients à haute valeur ajoutée dont 92% des volumes sont exportés (beurre anhydre, caséinates et concentrés de protéines sériques) et quelques produits de grande consommation. Elle a le chiffre d'affaires par kg MSU le plus élevé (12,65 NZ\$/kg MSU en 2022) et paye le prix du lait le plus élevé aux producteurs (11,3 NZ\$/kg MSU en 2022).

2022. Fondée en 1914, elle possède un site de transformation dans le Waikato (Morrinsville) dédié aux ingrédients à haute valeur ajoutée dont 92% des volumes sont exportés (beurre anhydre, caséinates et concentrés de protéines sériques) et quelques produits de grande consommation. Elle a le chiffre d'affaires par kg MSU le plus élevé (12,65 NZ\$/kg MSU en 2022) et paye le prix du lait le plus élevé aux producteurs (11,3 NZ\$/kg MSU en 2022).

Oceania DAIRY, filiale à 100% du groupe chinois Yili, a un site de transformation depuis 2014 d'une capacité 630 millions de litres/an à Glenavy (Canterbury) où elle fabrique et conditionne des poudres grasses, du lait UHT et du lait infantile, de la matière grasse anhydre avec un atelier d'extraction de lactoferrine (capacité de 47 000 t de poudres par an). Le chiffre d'affaires en 2019 était de 195 millions d'€.

Yashili New Zealand Dairy Co, filiale de l'entreprise chinoise Yashili international (dont Danone détient une partie) et du chinois Mengniu fondée en 2012. Elle a un site de production de poudre de lait infantile à Pokeno, Waikato (capacité 52 000 t). Le lait provient de brebis, de chèvres, d'éleveurs de vaches bio ou A2.

Danone Nutricia, filiale de Danone, a 2 tours de séchage (Clydevale et Auckland) produisant des poudres nutritionnelles destinées à alimenter d'autres usines Danone Nutricia (Asie Pacifique) et à faire des produits finis pour le marché néo-zélandais et à l'export dans la zone Asie-Pacifique.

The A2 Milk Company, fondée en 2000 en Nouvelle-Zélande, commercialise la propriété intellectuelle relative au lait sans protéines beta-caséine A1 vendu sous les marques a2 et a2 Milk. Elle est au capital de plusieurs laiteries et se charge de la commercialisation des produits A2 sous sa marque, notamment dans le secteur du lait infantile.

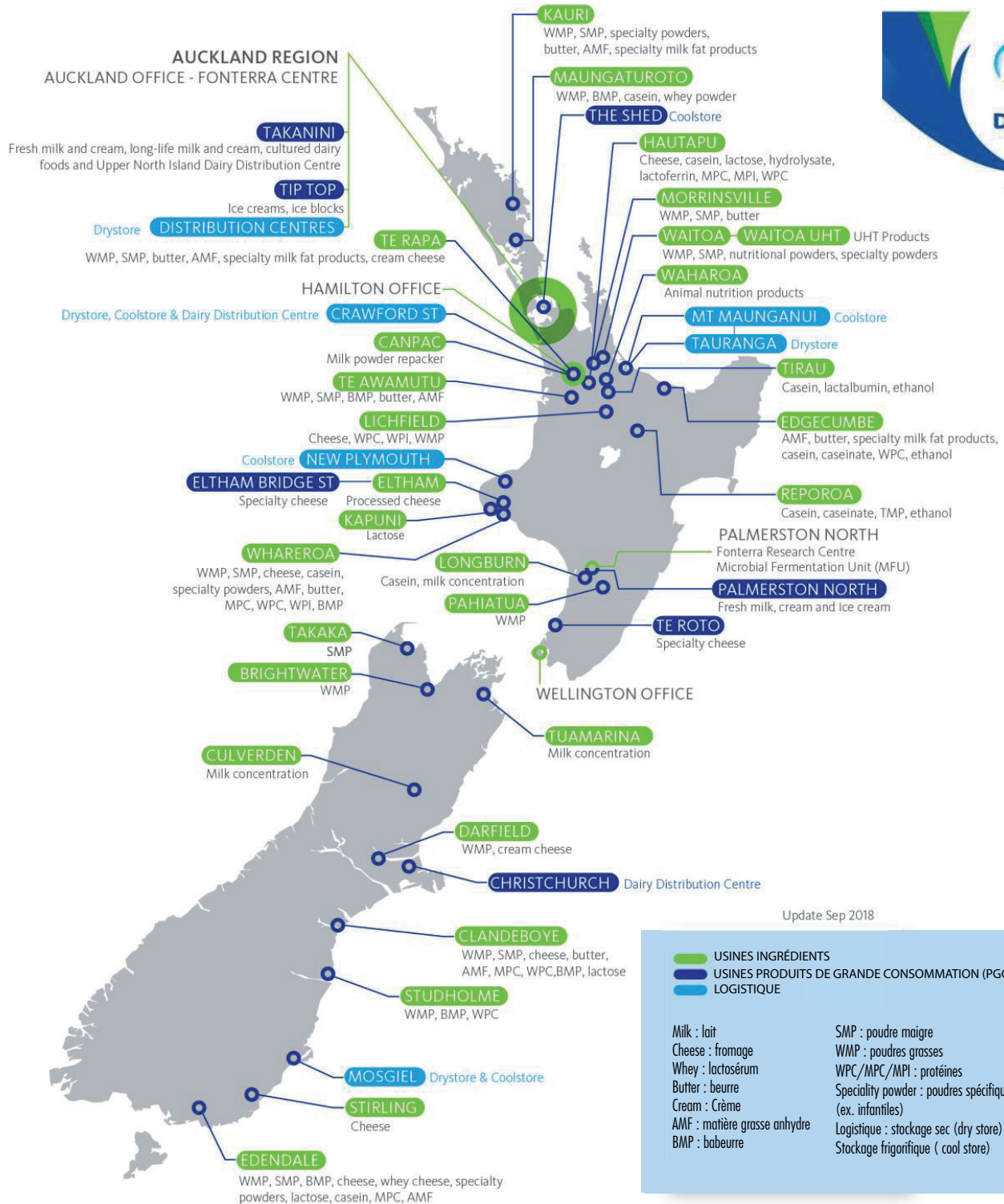
Matura Valley Milk possède une usine dans le Southland. Inaugurée en 2018, elle est détenue depuis 2021 à 75% par A2 Milk Company et à 25% par CAHG (China Animal Husbandry group). 34 éleveurs apportent 120 millions de litres/an principalement sur 8 mois ce qui permet la fabrication de 35 000 t de poudres notamment de lait infantile. La capacité maximale de transformation est de 1 million de litres/j. Aujourd'hui, 50% du lait est A2, l'objectif est d'atteindre les 100% d'ici 4 ans. Les produits sont intégralement exportés. Le chiffre d'affaires de 2019 (1^{ère} année d'exercice) était de 66 millions d'€.

⁹<https://www.opencountry.co.nz/en-nz/milk-supply/>

¹⁰<https://www.synlait.com/contact/#generalcon>

¹¹<https://www.miraka.co.nz/whoweare>

SITES DE TRANSFORMATION DE FONTERRA EN NOUVELLE-ZÉLANDE



Source : <http://sidhiee.beeindia.gov.in/pdf/newzealand-report/11.pdf>

4

UNE FILIÈRE TOURNÉE VERS L'EXPORT

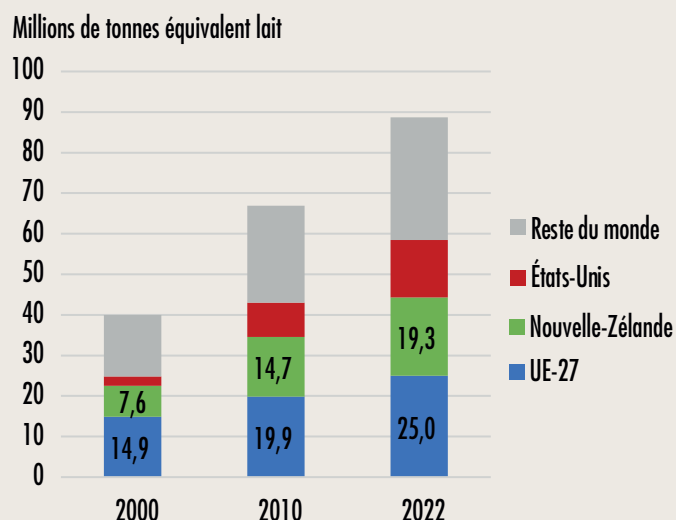
La Nouvelle-Zélande, peu peuplée (5,2 millions d'habitants en 2023) a une production qui dépasse largement la demande intérieure. Le développement de cette production s'est fait via l'export, en profitant notamment de la hausse de la demande en Asie et plus particulièrement de la Chine. En 2022, le pays a exporté l'équivalent de 19,3 Mt d'équivalent lait, soit 92% de sa production. Toutefois, avec la stagnation de la production laitière (voir chapitre 1), les volumes exportés n'augmentent plus et plafonnent à 20 Mt. En revanche, leur valeur a bondi en 2022 avec le renchérissement des prix des produits laitiers.



Deuxième exportateur mondial

Depuis les années 2000, la Nouvelle-Zélande est devenue le deuxième bassin exportateur de produits laitiers derrière l'Union européenne. 2019 et 2021 ont été des années record, en lien avec la forte demande de la Chine. Le pays a alors exporté 20,8 et 20,6 Mt équivalent lait contre 7,6 Mt en 2000. Ces exports représentent entre 22 et 24% du commerce mondial annuel depuis 2010.

EXPORTATIONS MONDIALES DE PRODUITS LAITIERS



Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après FAO et Trade Map

Cette expansion commerciale a été soutenue par l'État. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce (New Zealand Foreign Affairs & Trade) a conclu de très nombreux accords.

À ce jour, la Nouvelle-Zélande a signé des accords commerciaux privilégiés avec 21 pays : l'Australie, la Chine, Hong-Kong, le Japon, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande, la Corée du Sud, Taiwan, les pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge) via l'accord AANZFTA, ainsi que le Chili, le Canada, le Mexique, le Pérou (CPTPP) et plus récemment le Royaume-Uni et l'UE-27.

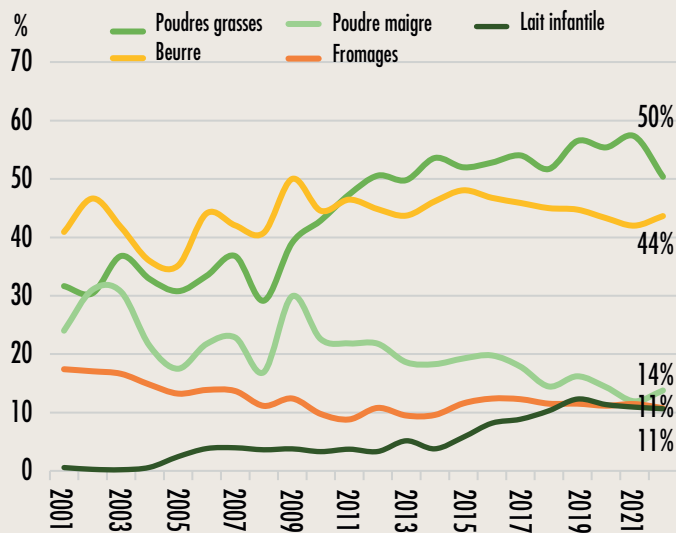
L'accord de partenariat Transpacifique (TPP) avec l'Australie, le Brunei Darussalam, le Canada, le Chili, les États-Unis, le Japon, la Malaisie, le Mexique, le Pérou, Singapour et le Vietnam est signé mais non ratifié. Les négociations avaient démarré en 2016 mais se sont arrêtées en 2018 à la suite du retrait des États-Unis (décidé par l'administration de Donald Trump). Cet accord s'est transformé en *Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership* (CPTPP) conclu en janvier 2018 avec les mêmes pays, mais sans les États-Unis.

L'accord avec l'Union européenne a été signé à Bruxelles en juillet 2023 et devrait entrer en vigueur début 2024 (cf p. 26).

Des négociations ont démarré en 2007 avec les pays du Golfe (Arabie-Saoudite, Émirats Arabes Unis, Qatar, Koweït, Oman et Bahreïn) mais n'ont pas encore abouti.

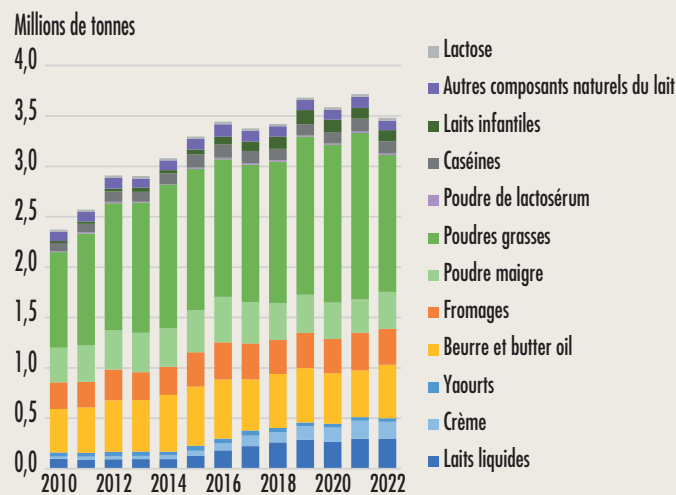
Des négociations sont également en cours avec l'Inde. Celles avec la Russie, le Kazakhstan et la Biélorussie ont été interrompues par la guerre en Ukraine.

PARTS DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE DANS LES EXPORTATIONS MONDIALES



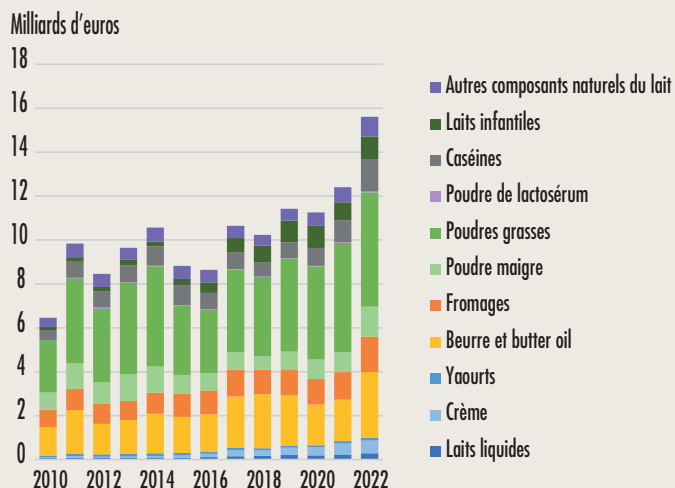
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Trade Map et Douanes nationales

COMPOSITION DES EXPORTATIONS LAITIÈRES NÉO-ZÉLANDAISES, EN VALEUR



Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après TDB Advisory

COMPOSITION DES EXPORTATIONS LAITIÈRES NÉO-ZÉLANDAISES, EN VALEUR



Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après TDB Advisory

Exports de commodités laitières principalement

Les exports de la Nouvelle-Zélande sont principalement constitués d'ingrédients standards, poudres de lait en tête.

La particularité de la Nouvelle-Zélande reste sa production très fortement saisonnée. Par conséquent au moment du pic laitier, d'importants volumes de lait doivent être transformés rapidement. Les poudres grasses restent le produit le plus simple à réaliser avec cette contrainte. Ainsi, les exports de poudres grasses représentent entre 43 et 49 % des exports en équivalent lait sur les six dernières années mais seulement 34% en valeur en 2022. Les volumes sont passés de près de 0,5 Mt en 2001 à 1,6 Mt au plus haut en 2021. La Nouvelle-Zélande est ainsi de loin le 1^{er} exportateur mondial de poudres grasses avec 57% de parts de marché en 2021 et 50% en 2022.

La Nouvelle-Zélande est également le 1^{er} exportateur de matière grasse laitière avec 45% des parts de marché en moyenne sur les dix dernières années. C'est aussi la 2^{ème} source de recettes (environ 19% des exports sur 2013-22). Les volumes ont fortement progressé passant de 330 000 t en équivalent beurre en 2001 à 532 000 t en 2022.

Les envois de poudre maigre, coproduit des matières grasses laitières, progressent également mais beaucoup moins vite (225 000 t en 2001, 365 000 t en 2022, et 420 000 t au plus haut en 2015). Ces poudres ne représentent que 8% des exports en équivalent lait, tant pour le composant protéine qu'en valeur. Elles pèsent pour 14% en moyenne du marché mondial sur les 5 dernières années.

Les exports de fromages, 8% en volume et 11% en valeur des exports nationaux, plafonnent autour des 140-150 000 t en moyenne sur les 8 dernières années. Néanmoins, ils ont fortement progressé en valeur : plus de 600 millions d'euros au début des années 2000 à 1,6 milliard d'euros en 2022. Sur 2015-2022, le cheddar représente 43% en valeur des exports de fromages, loin devant la mozzarella (19%), les fromages râpés ou en poudre (15%), les fromages fondus (9%) et le gouda (7%).

La Nouvelle-Zélande est aussi un grand exportateur de caséines (8% en valeur et 6% en volume des exports nationaux en moyenne quinquennale). Les volumes de protéines laitières autre que les caséines demeurent modestes (lactosérum, composants naturels du lait, lactalbumine et peptones) avec 4% des volumes et 6% de la valeur des exportations totales (moyenne quinquennale).

Les exports de poudres de lait infantile, produits à forte valeur ajoutée, continuent de progresser. Insignifiants en 2001, ils atteignent aujourd'hui 120 000 t (moyenne quinquennale), et n'absorbent que 1% de la collecte. Mais ils contribuent pour 8% des exports en valeur. Le segment des poudres de lait pour seniors est également en croissance.



4

UNE FILIÈRE Tournée VERS L'EXPORT

Des ingrédients laitiers toujours compétitifs

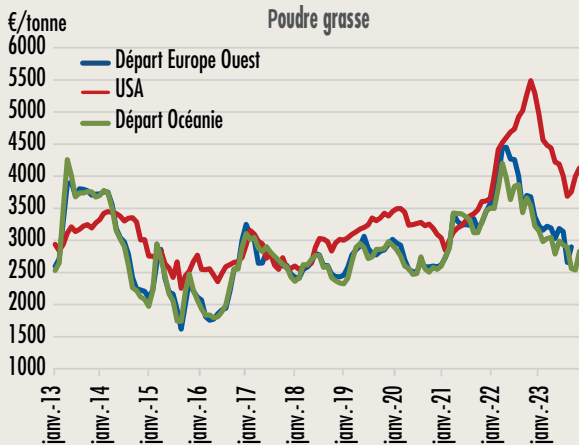
Au vu de leur très forte dépendance aux marchés mondiaux, les produits laitiers néo-zélandais doivent être compétitifs à l'export, surtout sur le marché des poudres de lait où le secteur est en forte concurrence avec les États-Unis et l'UE pour la poudre maigre et avec l'Amérique du Sud pour les poudres grasses. En cas de surproduction mondiale ou de baisse de la demande, les transformateurs néo-zélandais n'ont pas le choix et doivent baisser les prix car ils ne peuvent stocker sur une longue période, ni se reporter sur le marché intérieur.

Les prix du lait inférieurs à ceux des autres bassins laitiers exportateurs facilitent cette compétitivité. Toutefois, les coûts de production du lait se sont nettement renchérissés ces dernières années. Par ailleurs, les coûts de transformation sont plus élevés que dans les bassins laitiers européens et états-unis à cause de la saisonnalité de la production laitière qui entraîne une sous-utilisation des capacités industrielles les

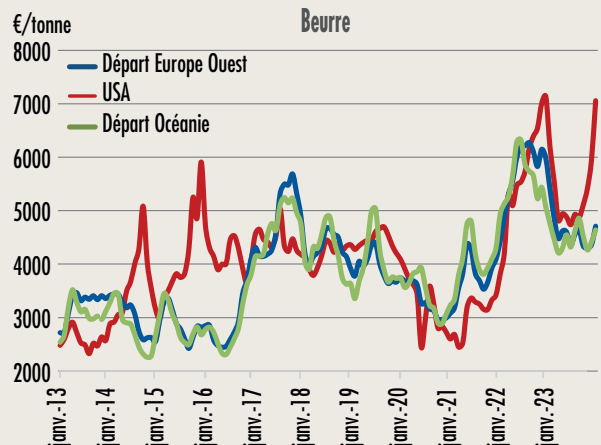
trois quarts de l'année. En cas de baisse des prix des commodités laitières, les prix du lait chutent assez rapidement ce qui rend les éleveurs très vulnérables à la conjoncture mondiale.

La pression des marchés mondiaux est moins forte sur la matière grasse laitière que sur les protéines. D'une part, le marché du beurre est moins internationalisé. Les échanges représentaient 10% des fabrications mondiales en 2022 contre 57% pour la poudre maigre et 60% pour les poudres grasses. D'autre part, la demande est régulièrement plus importante que l'offre et la Nouvelle-Zélande en est de loin le 1^{er} fournisseur. Une partie des importateurs sont, de plus, d'importants producteurs. Quand la météo est défavorable à la production néo-zélandaise, les prix du beurre réagissent très rapidement à la hausse, accentuant la volatilité sur cette matière première. Cette dépendance du marché mondial au beurre néo-zélandais a été accentuée en 2014 par la brutale hausse de consommation de beurre aux États-Unis qui a rendu ce bassin net importateur, alors qu'il était net exportateur.

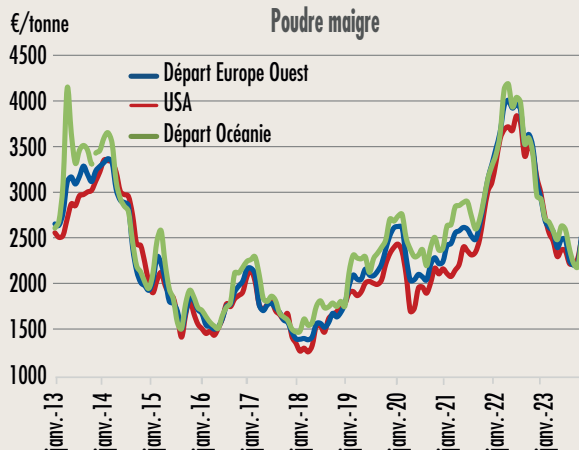
PRIX DES COMMODITÉS SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL



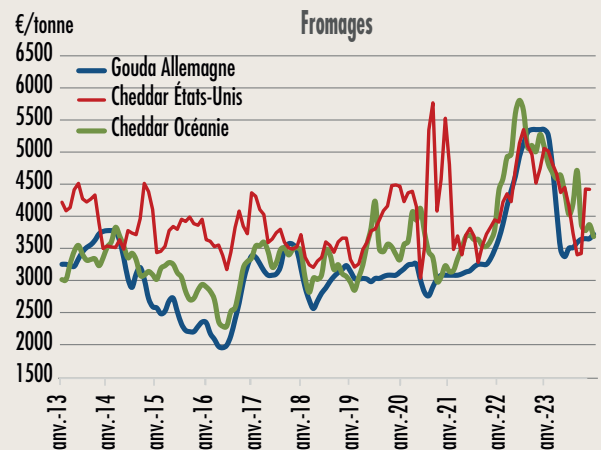
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après ATLA et ZMB



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA et ZMB



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après ATLA et ZMB



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après ZMB



Rôle central de la plateforme d'enchères du Global Dairy Trade

Appelé initialement « enchères Fonterra » car mis en place par celle-ci en 2008, le Global Dairy Trade (GDT) est aujourd'hui une plateforme ouverte à de multiples entreprises réparties dans 70 pays.

Fonterra a créé cette plateforme d'enchères afin de mieux anticiper les mouvements de marchés et apporter de la transparence et de la cohérence dans la formation des prix¹.

Elle est devenue incontournable et a un impact très fort sur les prix mondiaux. Les prix publiés lors des enchères sont devenus des références et un signal fort quant à la présence de la Chine aux achats.

La GDT holding est détenue et gérée par le marché à terme européen EEX, Fonterra et le marché à terme néo-zélandais NZX. Les enchères sont dirigées par un intervenant extérieur (actuellement une personne de StoneX).

En pratique, les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois, des enchères ont lieu afin d'échanger des produits laitiers sur des échéances allant jusqu'à 6 mois. Poudres grasses et maigre, beurre, beurre anhydre et cheddar sont les produits les plus échangés. Les prix sont rendus publics. Les vendeurs sont Amul, Arla, DairyAmerica, Darigold, NZMP Fonterra, Solarec et Valley Milk.

Les jours précédents l'enchère, les vendeurs placent des quantités de commodités laitières sur un contrat (période d'un mois pour une livraison le mois suivant) à un prix de départ. Les acheteurs ont la possibilité de connaître les volumes disponibles et le prix de départ cinq jours avant l'ouverture des enchères. Lors du premier tour de l'enchère, les acheteurs placent la quantité souhaitée au prix de départ annoncé. Si la demande est supérieure à l'offre proposée, le prix est augmenté lors du deuxième tour. Cela continue jusqu'à ce que le prix permette de répondre à l'ensemble de la demande (offre supérieure ou égale à la demande). À la clôture de l'événement, les vendeurs et acheteurs sont contactés pour établir le processus logistique de livraison. Il s'agit donc d'enchères à prix ascendants, où l'on enchérit sur les volumes et à prix uniforme car chaque acheteur bénéficiera du même prix pour une échéance donnée.

Depuis 2016, le GDT offre également un service de vente en gré à gré via une plateforme dédiée appelé le GDT marketplace. Ni les quantités ni les prix ne sont communiqués.

Forte dépendance vis-à-vis du marché chinois

La Nouvelle-Zélande a su saisir l'opportunité de la hausse de la demande chinoise en produits laitiers sur les marchés mondiaux. Celle-ci s'est notamment fortement accélérée après la crise de la mélamine en 2008 en Chine. Le pays a alors renforcé ses normes de sécurité alimentaire mais cela n'a pas empêché la méfiance de la population chinoise envers les produits nationaux. Les Chinois ont notamment consommé davantage de produits néo-zélandais qui bénéficiaient d'une forte image de qualité. Aussi les exportations de produits laitiers vers la Chine sont passés de 460 millions d'euros en 2007 à 760 millions d'euros en 2009 et 2,1 milliards d'euros en 2011. En 2014, pour la première fois, la Chine a connu une baisse notable de ses importations de produits laitiers après avoir constitué d'importants

stocks de poudres. Les exportations néo-zélandaises de produits laitiers ont alors marqué le pas durant les deux années suivantes, ce qui a engendré une baisse des prix et une profonde crise de l'élevage dans le pays². En 2017, les exportations néo-zélandaises de produits laitiers vers la Chine ont retrouvé leurs niveaux de 2013, à 3 milliards d'euros pour atteindre en 2022 les 5,8 milliards d'euros.

Les exportations vers les autres destinations n'ont pas connu de tels niveaux, ce qui a renforcé et la dépendance de la Nouvelle-Zélande envers la demande chinoise. Si l'empire du Milieu ne représentait que 10% des envois en valeur en 2000, cette part dépasse désormais 40%, et a même culminé à 47% en 2021.

Parmi les produits laitiers, les poudres grasses sont de loin le produit le plus exporté vers la Chine (entre 40 et 60 % des envois en valeur entre 2003 et 2021). Il s'agit donc de dépendance vis-à-vis d'une destination mais également d'un seul produit. Entre 2014 et 2015, les exportations de poudres grasses avaient baissé de plus de moitié passant de 1,9 Mrd € à 0,8 Mrd €. En 2022, les envois vers la Chine ont fortement baissé et n'ont pas encore repris en 2023. La Chine a d'importants stocks de poudres grasses selon l'entreprise de consulting BOABC, et les fabrications nationales ont fortement augmenté avec la hausse de la collecte. C'est donc la deuxième fois que la Nouvelle-Zélande est confrontée à la nécessité de diversifier ses marchés et ses fabrications. Les transformateurs cherchent à varier leurs fabrications vers de nouveaux marchés à plus forte valeur ajoutée comme les poudres de lait pour seniors.

Par ailleurs, jusqu'en 2023, les exportations vers la Chine étaient particulièrement saisonnières. L'accord commercial entre les deux pays prévoit une levée des tarifs douaniers progressive jusqu'à l'arrêt de ceux-ci en 2024. Afin d'être les premiers à remplir les contingents non tarifés, les entreprises importatrices chinoises limitaient leurs achats en fin d'année pour importer massivement en janvier. Ce système était favorable à la Nouvelle-Zélande car cela correspondait au délai entre le pic laitier et les fabrications, ne nécessitant que peu de stockage. Depuis 2023, les importations chinoises semblent mieux se répartir durant l'année. Fonterra doit donc gérer différemment ses fabrications (moins de poudres grasses) et ses ventes afin de limiter le stockage. Son objectif serait de ne pas stocker d'une campagne à l'autre. Aussi, les ventes des produits laitiers encore en stock sont accélérées durant les mois de juin à août, avant la fin de l'année commerciale en septembre. Cet afflux d'offre durant les mois d'été peut entraîner des baisses de prix en Europe.

La Chine est devenue un partenaire commercial incontournable. Toute fluctuation de la demande chinoise a de fortes répercussions sur l'économie laitière néo-zélandaise. Cette dépendance expose la Nouvelle-Zélande aux variations de la demande mais aussi aux décisions politiques et économiques de la Chine.

¹ Global Dairy Trade, plateforme électronique néo-zélandaise de commercialisation. Quelles opportunités pour les marchés mondiaux de produits laitiers ? <https://journals.openedition.org/economierurale/5505>.

² Outre la baisse brutale de la demande chinoise, le 1 avril 2015, les quotas laitiers en Europe ont été levés et l'offre de produits laitiers sur le marché mondial s'est fortement accrue.

Nouvel accord commercial UE/ Nouvelle-Zélande en vigueur en 2024

La Nouvelle-Zélande, comme tous les autres membres de l'OMC³, a accès aux 8 contingents *erga omnes*⁴ vers l'UE sur des produits laitiers.

Depuis 1994, et jusqu'à 2023, elle a bénéficié de conditions d'accès privilégiées pour le beurre et certains fromages. L'Accord Agricole du GATT de 1994 (Accords de Marrakech) a en effet pérennisé les importations historiques via des contingents « d'accès courant » à droits de douanes réduits. Le contingent beurre néo-zélandais initialement fixé à 76 667 t annuelles a été réparti sur 2 semestres à partir de 2003 pour éviter que l'essentiel des volumes ne pénétre le marché communautaire au 1^{er} semestre. En 2008, il a été réduit de 77 402 t à 74 693 t en échange de quoi le droit préférentiel a été ramené de 868,8 €/t à 700 €/t.

En 2015, la Commission européenne a proposé l'ouverture de négociations commerciales avec la Nouvelle-Zélande, en vue d'un accord de libre-échange. Débutées en juin 2018, elles se sont poursuivies jusqu'en mars 2022. La conclusion des négociations s'est faite le 30 juin 2022 à l'occasion de la visite de la première ministre néo-zélandaise Jacinda Ardern dans l'Union européenne. Comme il s'agit d'un accord simple, il n'est pas prévu de ratification par les États Membres. En février 2023, la Commission européenne a transmis au Conseil de l'Union européenne le projet d'accord commercial en vue de sa signature, apposée le 27 juin. La signature entre la Commission européenne et le 1^{er} ministre néo-zélandais a été faite le 9 juillet 2023. Le 24 octobre 2023, les eurodéputés de la commission du Commerce international (comint) ont donné leur feu vert (par 27 voix

contre 2 et 2 abstentions) à la validation de cet accord, première étape du processus de ratification. Ensuite le Parlement européen doit donner son approbation à la majorité, probablement en séance plénière en novembre 2023 pour une entrée en vigueur mi-2024*.

Cet accord commercial prévoit l'ouverture progressive sur sept ans, à partir de l'entrée en vigueur, de contingents tarifaires. Pour le beurre et la matière grasse, le contingent démarrerait à 5 000 t à 20% de droit de douane Nation la Plus Favorisée (NPF) et jusqu'à 15 000 t à 5% de droits NPF. Les contingents précédents établis dans le cadre de l'OMC (09,4182 et 09,4195) et concernant exclusivement le beurre (code SH 040510) se verraient modifiés pour passer à 21 000 t (de 20% de droits NPF à 5% du taux à la 7^{ème} année) et 14 000 t à 30% sans dégressivité. Il n'y a plus de sous périodes contingentaires semestrielles.

En fromages, le nouveau contingent passerait de 8 333 t à 25 000 t sans droit de douane. À partir de la 7^{ème} année, les fromages fondus et bleus (lignes tarifaires 0406.30 et 0406.40) ne seront plus contingentés et n'entreront plus dans le calcul des 25 000 t. Le précédent contingent de l'OMC portant les numéros d'ordre 09.4514 et 09.4515 sont fusionnés pour un nouveau contingent de 6 031 t sans droit de douane.

Les poudres font dorénavant partie de l'accord commercial. Sans distinction entre poudres maigre et grasses, le contingent passera de 5 000 t à 15 000 t à 20% de droits de douane NPF.

Enfin, les produits agricoles transformés laitiers et lactosérum riche en protéines⁷ ont un contingent ouvert de 1 167 t à 3 500 t à échéance 7 ans.

CONTINGENTS PRODUITS LAITIERS ACCESSIBLES À LA NOUVELLE-ZÉLANDE JUSQU'EN 2023

Bénéficiaires	N° du contingent	Produits concernés	Volume (t)	Tarifs préférentiels (€/100 kg)	Tarifs hors contingent (€/100kg)
<i>erga omnes</i>	09.0147	Lait écrémé en poudre	68 536	47,5	118,8
	09.0148	Pizza cheese	5 360	13,0	221,2
	09.0149	Emmental fondu	18 438	71,9	144,9
		Emmental		85,8	171,7
	09.0150	Gruyère fondu	5 413	71,9	144,9
		Gruyère, sbrinz		85,8	171,7
	09.0151	Fromage pour la transformation	11 741	83,5	167,1
	09.0152	Fromages	19 525	de 69,0 à 106,4 selon les codes	de 139,1 à 221,2 selon les codes
09.0153	Beurre et matières grasses laitières ⁵	11 360 (eq beurre)	94,8	189,60 à 231,30	
Contingent OMC spécifique à la Nouvelle-Zélande	09.4182	Beurre	33 612 ⁶	70,0	189,6
	09.4195	Beurre	41 081	70,0	189,6
	09.4514	Cheddar	7 000	17,06	167,1
	09.4515	Fromage pour la transformation	4 000	17,06	167,1

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Commission européenne

NOUVELLES CONCESSIONS TARIFAIRES DE L'UE À LA NOUVELLE-ZÉLANDE

	Produits	Conditions à l'entrée en vigueur	Conditions en année 7 et au-delà
Accord commercial	Beurre	De 5 000 t à 20% du taux NPF	15 000 t à 5% du taux NPF
	Fromages	8 333 t à 0%	25 000 t à 0%
	Poudres maigres et grasses	De 5 000 t à 20% du taux NPF	15 000 t à 20% du taux NPF
	PAT - lactosérum	1 167 t à 0%	3 500 t à 0%
Modification des précédents contingents OMC	Beurre 09.4182 et 09.4195	21 000 t à 20% du taux NPF	6%
	Fromages 09.4514 et 09.4515	6 031 t à 0% du taux NPF	6 031 t à 0% du taux NPF

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Conseil de l'Union européenne

L'ouverture de ces nouveaux contingents est perçue comme une menace par le secteur laitier européen.

Pour la Nouvelle-Zélande, cet accord sur les produits laitiers est jugé décevant avec des volumes estimés insuffisants, même si l'Union européenne n'est pas considérée comme un marché prioritaire, comparé à la demande asiatique. En cas de conjoncture compliquée (engorgement, retrait de la Chine aux achats, ou mesures de rétorsions géopolitiques), la Nouvelle-Zélande aurait souhaité obtenir un marché de substitution plus conséquent.

³OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

⁴*Erga omnes* : « obligation envers tous », le taux de droit de douane, par produit importé, est appliqué de façon uniforme à tous les pays tiers indépendamment des accords commerciaux.

⁵en équivalent beurre, 1 kg matière grasse anhydre = 1,22 kg de beurre.

⁶Réparties équitablement entre les deux semestres soit 16 806 t pour la sous-période allant du 1^{er} janvier au 30 juin et 16 806 t pour la sous-période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre. Idem pour le contingent suivant.

⁷Codes tarifaires SH : 0404.10.12, 0404.10.14, 0404.10.16, 0404.90.21, 0404.90.23, 0404.90.29, 0404.90.81, 0404.90.83, 0404.90.89, 1806.20.70, 1901.90.99, 2106.90.92, 2106.90.98, 3502.20.91 et 3502.20.99.

*Ref = mis à jour octobre 2023



5

D'IMPORTANTES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX À RELEVER

Le changement climatique n'épargne pas les antipodes. Il est d'ores et déjà perceptible sur les deux îles de Nouvelle-Zélande. Les enjeux environnementaux : qualité et disponibilité de l'eau, biodiversité, qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre, sont stratégiques aujourd'hui en Nouvelle-Zélande. Le pays est même en passe de devenir le premier à instaurer une taxe carbone à l'agriculture.

Les filières agricoles et particulièrement la filière laitière, sont pointées du doigt et doivent retrouver la confiance des citoyens, rassurer la filière du tourisme et défendre une image « *clean and green*¹ » auprès de leurs clients internationaux. Mais la Nouvelle-Zélande n'est pas à court d'idées pour rebondir et fait preuve, avec le pragmatisme qui la caractérise, de créativité et de résilience pour faire face, s'adapter et maintenir sa place prédominante sur les marchés mondiaux.



L'environnement, un enjeu culturel et économique

La qualité et la variété des paysages, les grands espaces naturels vierges, la préservation d'une biodiversité animale et végétale, terrestre comme aquatique très spécifique à cette île « perdue au milieu de nulle part » ... font profondément partie de la culture Maori. La nature est sacrée pour ce peuple « *Ko te taiao he taonga tukuiho mo apopo* » [« *Notre environnement est un cadeau précieux dont nous héritons pour le bénéfice de demain* »]. Il existe une relation profonde de respect et de réciprocité avec la nature à travers les générations. Cette culture a été adoptée par le pouvoir politique et la très grande majorité des citoyens néo-zélandais².

Ces ressources naturelles sont également un pilier de la croissance économique de la Nouvelle-Zélande, étant à la base des grandes exportations du pays : lait, viande, poisson, bois. Le secteur du tourisme est lui aussi un poids lourd économique, en constante croissance depuis 20 ans. Majoritairement axé « nature », le tourisme représente 3,9 millions de visiteurs (avant Covid-19) et génère 11 milliards US\$ de chiffre d'affaires, soit autant que la valeur des exportations laitières ! Dans un pays d'à peine de 5 millions d'habitants, paradoxalement à 87% urbain, citoyens, touristes, agriculteurs et entreprises de l'agroalimentaire ne sont pas toujours sur la même longueur d'ondes. Encore aujourd'hui, le tourisme international et la réputation des produits agricoles néo-zélandais reposent en grande partie sur cette image « *Clean and Green* » du pays, savamment cultivée et que tous les secteurs s'approprient et déclinent sans modération.



¹Propre et verte

²OCDE (2022) Understanding how economic conditions and natural disasters shape environmental attitudes <https://dx.doi.org/10.1787/8e880ea2-en>

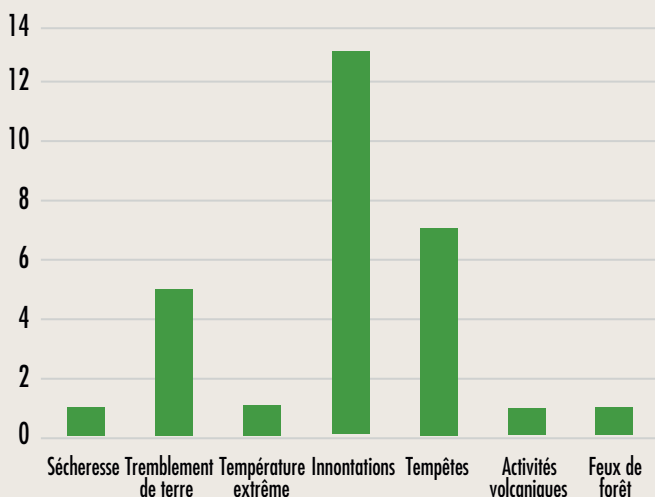


Film de promotion de l'interprofession viande néo-zélandaise : <https://beeflambnz.com/tastepurenature/>

Toutefois, le modèle de croissance approche de ses limites environnementales : les émissions de gaz à effet de serre (GES) augmentent, la qualité de l'eau se dégrade, et la biodiversité est menacée, selon les termes du dernier rapport disponible de l'OCDE sur les performances environnementales de la Nouvelle-Zélande³ ou encore le constat sans concession du NIWA (*National Institute of Water and Atmospheric Research*)⁴.

Les filières agricoles (essentiellement d'élevage) ont bien conscience du double enjeu environnemental : retrouver la confiance des citoyens à l'échelle nationale et maintenir l'image « *Clean and green* » à l'international comme atout de démarcation commerciale.

NOMBRE DE CATASTROPHES NATURELLES PAR TYPE EN NOUVELLE-ZÉLANDE, 2002-2020



Source : OCDE/FAO (2021), *Building Agricultural Resilience to Natural Hazard-induced Disasters : Insights from Country Case Studies*, Éditions OCDE, Paris

Le changement climatique engendre des défis environnementaux limitant l'expansion de l'élevage

Comme partout dans le monde, le changement climatique est aujourd'hui clairement visible en Nouvelle-Zélande et la prise de conscience douloureuse comme le montre le rapport de l'OCDE⁵ précité.

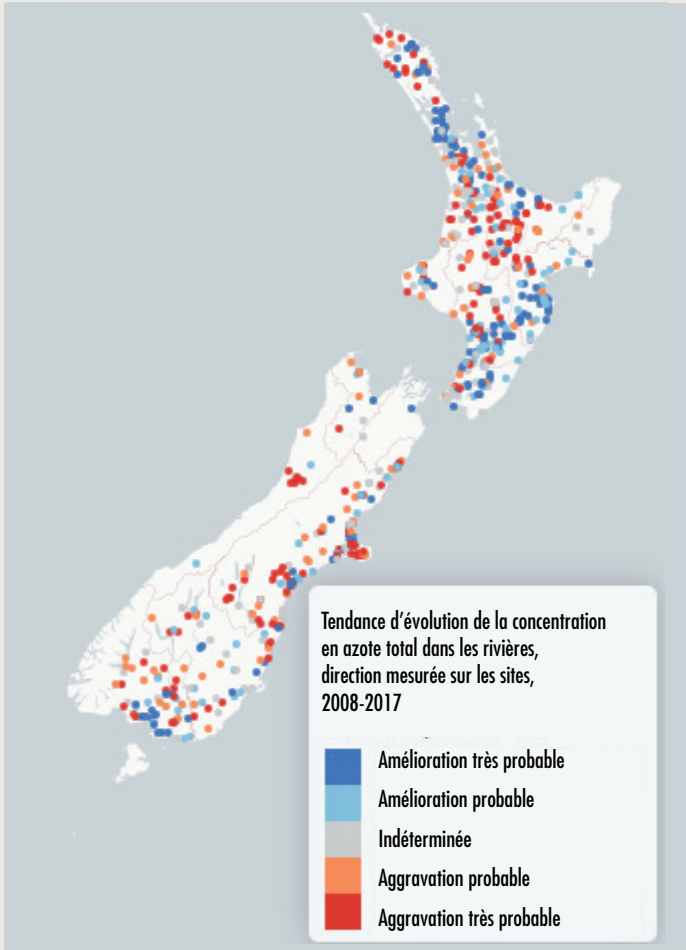
Le réchauffement climatique entraîne une hausse des événements météorologiques extrêmes et graves. Parmi les risques naturels, les inondations semblent être les plus importantes en Nouvelle-Zélande. Selon l'étude OCDE et le NZIER, au vu des scénarios de changement climatique projetés, les projections gouvernementales d'indemnisation à la suite des tempêtes et des inondations pourraient être multipliées par dix par an d'ici 2050⁶. La Nouvelle-Zélande est également fortement touchée par les phénomènes El Niño ou La Niña (phénomènes climatiques qui se caractérisent par de fortes variations de températures des eaux du Pacifique entraînant sécheresses ou inondations en Nouvelle Zélande) dont la fréquence et l'ampleur semblent s'intensifier.

Ces événements climatiques ont un impact majeur sur les niveaux de production notamment les rendements laitiers. En effet, ces systèmes reposent sur la pousse de l'herbe, fortement météo-sensible.

³OCDE (2017), Examens environnementaux de l'OCDE: Nouvelle-Zélande 2017 (Version abrégée), Examens environnementaux de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264277809-fr>
⁴<https://niwa.co.nz/publications/water-and-atmosphere/water-atmosphere-7-june-2013/qa-is-new-zealand-really-clean-and-green>
⁵OCDE/FAO (2021), *Building Agricultural Resilience to Natural Hazard-induced Disasters : Insights from Country Case Studies*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/49eefdd7-en>
⁶NZIER (2020), Investissement dans l'atténuation des risques naturels, [https://www.dia.govt.nz/diawebsite.nsf/Files/Central-Local-Government-Partnerships/\\$file/NZIER-Natural-hazards-mitigation-rapport-2020.pdf](https://www.dia.govt.nz/diawebsite.nsf/Files/Central-Local-Government-Partnerships/$file/NZIER-Natural-hazards-mitigation-rapport-2020.pdf)

5 D'IMPORTANTES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX À RELEVÉ

TENDANCES D'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES ENTRE 2008 ET 2017



Source : <https://www.stats.govt.nz/indicators/river-water-quality-nitrogen-published-april-2020/>

L'intensification laitière s'est faite au détriment de la qualité des eaux

Comme constaté dans le précédent dossier consacré à la Nouvelle-Zélande laitière en 2017⁷, la qualité des eaux de surface se dégrade depuis les années 2000 dans le pays. La carte ci-contre illustre sa détérioration dans les zones de forte densité laitière notamment dans l'île du Nord.

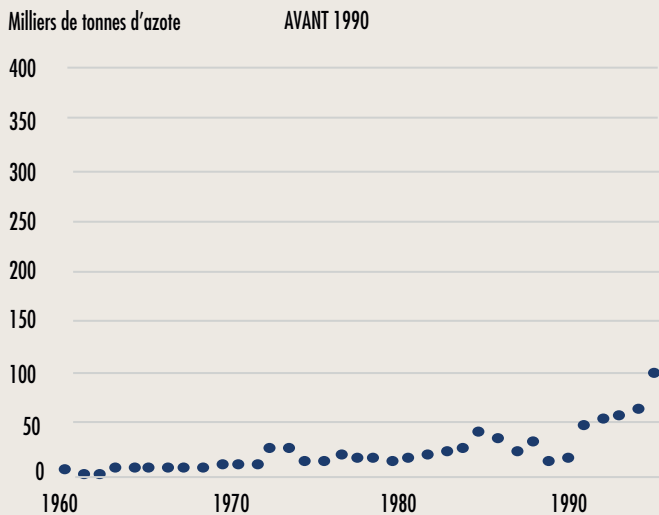
La concentration en nitrates augmente notamment en lien avec l'accroissement du lessivage⁸ de l'azote. La fertilisation azotée sur les surfaces d'élevage a été multipliée par 6,3 depuis 1991, avec une grande disparité régionale. Cette augmentation est permise par une réglementation peu contraignante, limitant l'épandage à maximum 190 kg d'N minéral/ha.

⁷PDEE - Nouvelle-Zélande. Filière laitière. Décembre 2017. n°484

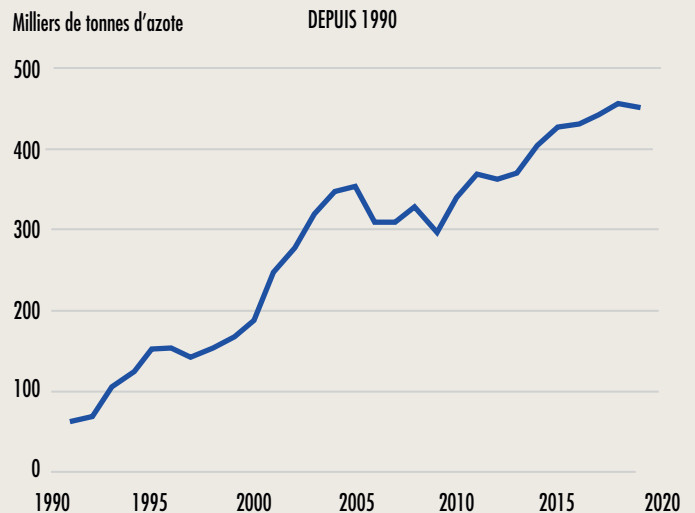
⁸Transports d'éléments par l'eau de pluie, en direction des nappes phréatiques



ÉVOLUTION DE LA FERTILISATION AZOTÉE EN NOUVELLE-ZÉLANDE



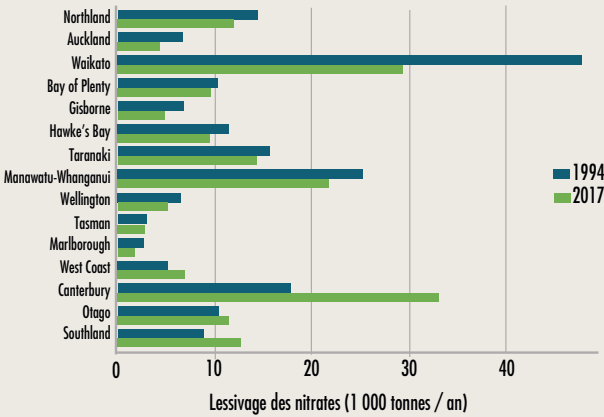
Source : Woodfield et Clark, Agresearch et DairyNZ, 2009



Source : Ministry for Primary Industry

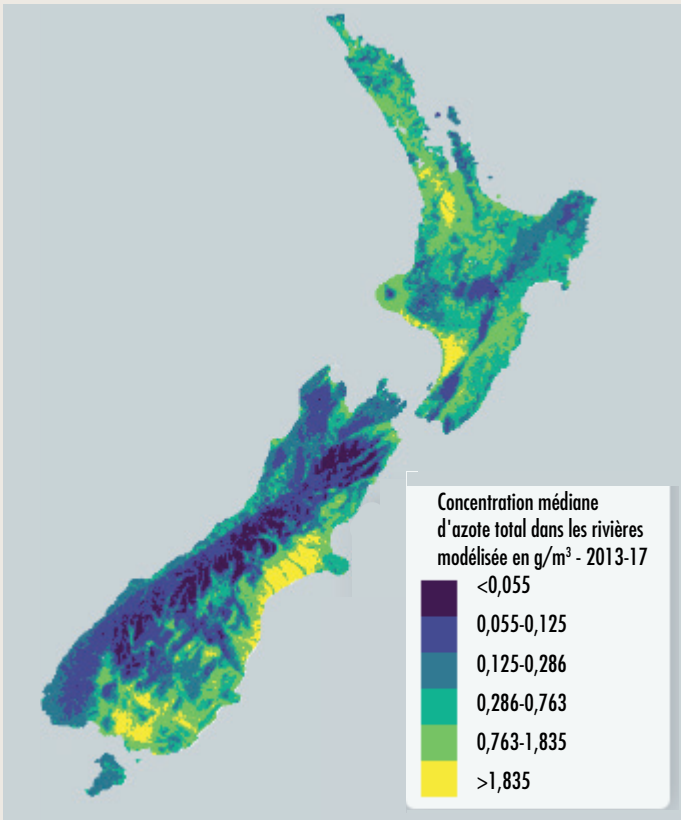
<https://www.stats.govt.nz/indicators/fertilisers-nitrogen-and-phosphorus>

LESSIVAGE DES NITRATES PAR RÉGION DE 1984 À 2017



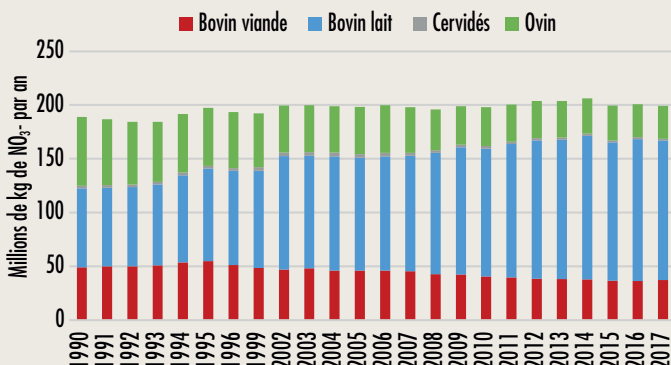
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Ministry for the Environment

TENDANCES D'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES ENTRE 2008 ET 2017 EN NOUVELLE-ZÉLANDE



Source : <https://www.stats.govt.nz/indicators/river-water-quality-nitrogen-published-april-2020/>

LESSIVAGE DE L'AZOTE-NITRATE PAR TYPE D'ÉLEVAGE DE 1984 À 2017



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après StatsNZ

Ce lessivage est particulièrement régionalisé. Les principales régions laitières sont les plus touchées à savoir le Waikato dans l'île du Nord et le Canterbury et le Southland dans l'île du Sud. Il s'est fortement accentué entre 1994 et 2017 (dernières mesures rendues publiques).

Les travaux de modélisation conduits par le ministère de l'Environnement néo-zélandais montrent une hausse globale de 5% du lessivage des nitrates par l'élevage entre 1990 et 2017 dont une hausse de 77% due à l'élevage laitier, une baisse de -52% pour l'élevage ovin et -24% pour l'élevage bovin viande.

Depuis 2014, il y a une amélioration globale de -3% du lessivage des nitrates induit par l'élevage (-3% dû à l'élevage laitier, -7% pour l'élevage ovin et -2% pour l'élevage bovin viande).

La réglementation sur l'eau est assez ancienne⁹ et des plans d'adaptation et d'amélioration ont été mis en place depuis plus de 20 ans. Leur mise en œuvre concrète se fait à l'échelle des territoires et les conseils régionaux néo-zélandais ont pour mission d'élaborer des plans régionaux¹⁰. Chacun a la liberté de fixer ses propres seuils en fonction de la qualité de l'eau dans les différentes zones, de la sensibilité du milieu et des rapports de forces locaux. Plusieurs conseils régionaux, en particulier dans les régions les plus laitières (Canterbury, Waikato, Southland¹¹), ont pris les devants (bilan d'azote dans le sol, utilisation d'inhibiteurs de nitrification, gestion des effluents de salle de traite). Dans certaines zones de l'île du Nord, la construction de bâtiments d'hivernage a été rendue obligatoire ainsi que la gestion des effluents d'élevage. Pour protéger les rives et éviter les souillures et les contaminations par Escherichia coli notamment, des clôtures permanentes autour des cours d'eau ont été mises en place.

Comme ces mesures sont encore insuffisantes, un durcissement des réglementations est à prévoir. Les agences régionales ont pour mission de trouver des solutions d'amélioration coconstruites avec l'ensemble des parties prenantes et particulièrement les éleveurs¹². Ainsi, il est prévu que la mise en œuvre pratique se fasse dans le cadre d'un processus relativement lent, avec consultation publique et collaboration de tous les acteurs présents sur les territoires (y compris les communautés locales) ainsi que des structures de recherche (Agresearch, Dairy NZ, Beef & Lamb NZ).

Pour le moment, il n'y a pas de mesures visant à réguler l'irrigation et la quantité d'eau utilisée à cet usage.

L'expansion agricole sans limite est aujourd'hui remise en cause et le modèle conquérant de l'élevage laitier semble être bousculé. Ainsi, le développement massif de l'élevage laitier permis par l'irrigation sur les terres fertiles de l'île du Sud, notamment dans les provinces de Canterbury et de l'Otago, est dorénavant terminé. La région du Canterbury a d'ailleurs interdit l'installation de nouvelles exploitations laitières.

⁹Ressource Management Act en 1991, « Water Accord » 2013-2018,

¹⁰DEE - Nouvelle-Zélande, Filière laitière, Décembre 2017, n°484

¹¹Environment Southland Regional Council : <https://www.es.govt.nz/>

¹²<https://www.es.govt.nz/about-us/news?item=id:2mpzlhqj17q9srk7k8q>

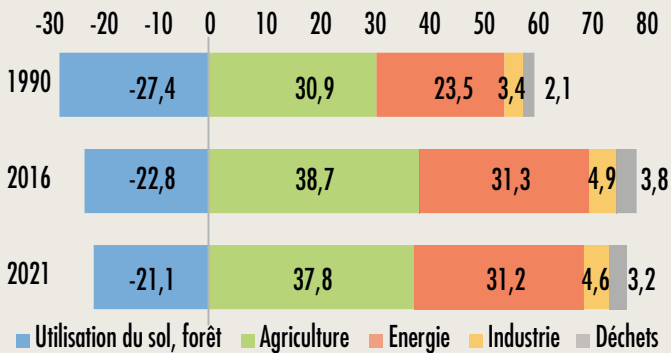
Three Waters est un projet controversé du gouvernement néo-zélandais visant à réformer la gestion et la prestation des services d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales. Son objectif principal est d'assurer une approche plus cohérente et efficace de la gestion de l'eau et de ses usages, notamment récréatifs. En août 2023, la modification du programme a été votée. De 4 entités régionales, le projet est passé à 10, qui devraient être créées en 2026. Augmenter leur nombre devrait permettre une gestion plus localisée et plus exigeante, avec un coût pour les contribuables plus important.

5 D'IMPORTANTES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX À RELEVÉ

Une nouvelle réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre

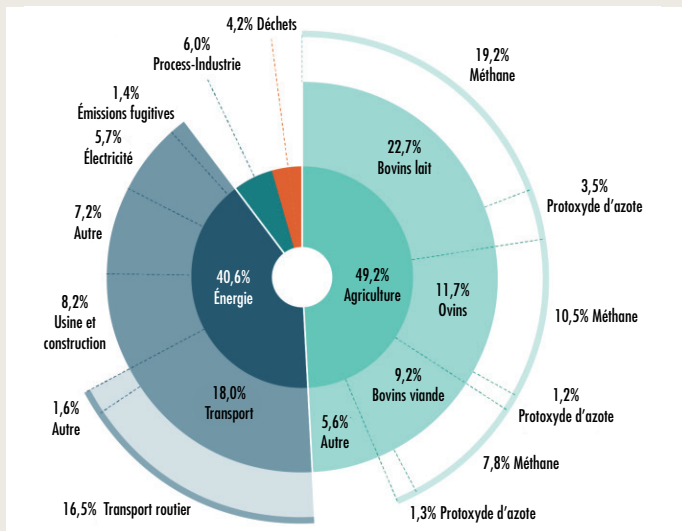
L'agriculture est responsable de près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Nouvelle-Zélande, devant le secteur de l'énergie (41%) et de l'industrie (6%). L'élevage laitier y contribue pour 23%. La Nouvelle-Zélande a un profil d'émissions spécifique, puisque le méthane entérique est la principale source du secteur agricole (près de 86%) soit 43% des émissions nationales). Le protoxyde d'azote est également important et lié à l'utilisation d'engrais.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ENTRE 1990 ET 2016 (MILLIONS DE TONNES EQ CO₂)



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Ministry for the Environment, 2018. New Zealand's Greenhouse Gas Inventory 1990-2016, 519p.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR SECTEUR (AGRICULTURE, ÉNERGIE, INDUSTRIES ET DÉCHETS) ET PAR TYPE DE GAZ À EFFET DE SERRE



Source : ministère de l'Environnement NZ, Aperçu de l'inventaire des gaz à effet de serre de la Nouvelle-Zélande 1990-2021

Les émissions agricoles de GES ont fortement progressé entre 1990 et 2016 (+25%, en lien avec le boom laitier) mais ont eu tendance à baisser entre 2016 et 2021 (-2%, en lien avec une légère baisse du cheptel laitier).

Le gouvernement s'était engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à rendre le pays neutre en carbone d'ici 2050. Une partie de ce plan comprend un engagement à réduire les émissions de méthane provenant des animaux de ferme de -10% d'ici 2030 et jusqu'à -47% en 2050.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande s'enorgueillit d'avoir l'empreinte carbone du lait la plus faible au monde, comme rapportée par une très sérieuse étude néo-zélandaise de Ledgard.

Ce dernier calcule une empreinte carbone moyenne (sans stockage) de 0,8 kg Eq CO₂/kg de lait standard, avec assez peu de variabilité (empreinte plus faible avec une part importante de pâturage, plus forte avec des stocks d'aliments). Il constate une très légère inflexion de l'empreinte carbone du lait néo-zélandais entre 2011 et 2018.

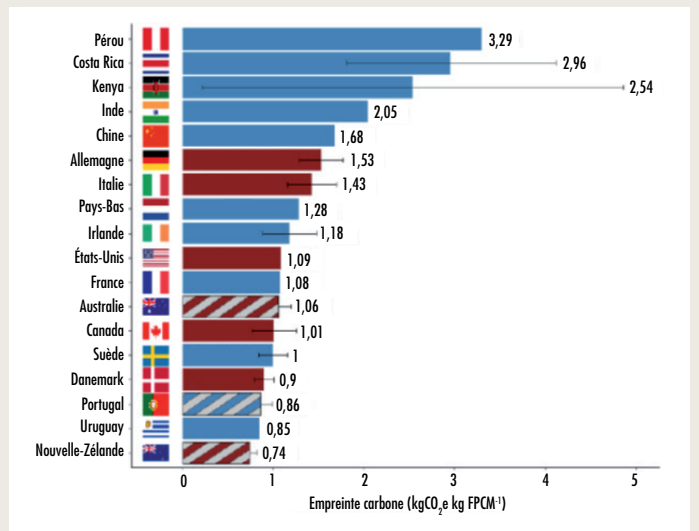
Selon son analyse, les points forts des systèmes néo-zélandais sont :

- L'utilisation du pâturage tout au long de l'année, sur des prairies « pérennes » de haute qualité,
- La faible complémentation (peu d'utilisation d'énergie fossile pour ces aliments produits sur l'exploitation),
- Le taux de remplacement des vaches relativement faible à 22%.

Et leurs points faibles sont :

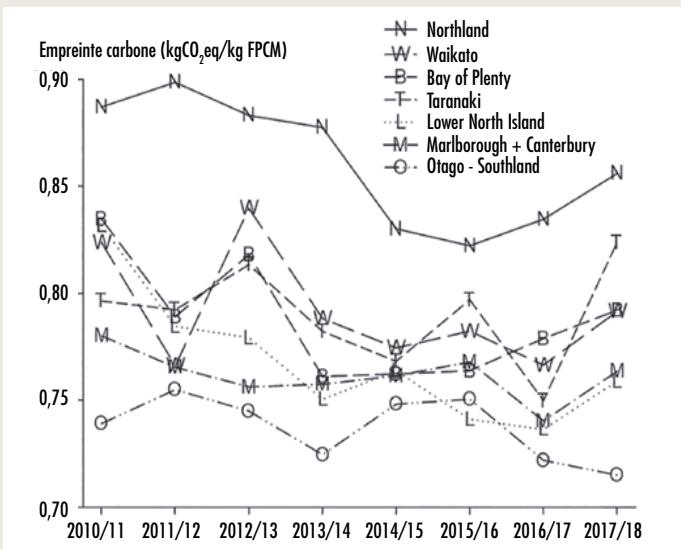
- L'utilisation croissante d'intrants à fortes émissions de GES provenant d'aliments importés (en particulier le tourteau de palme = PKE)
- L'utilisation des engrais azotés (avec une moyenne encore très élevée à 141 kg/ha), qui pourrait être optimisée.

EMPREINTES CARBONE COMPARÉES DANS UNE VINGTAINÉ DE PAYS (EN ÉQUIVALENT CO₂ PAR KILO DE LAIT STANDARD)



Source : Mazzetto, Falconer, Ledgard, 2020

ÉVOLUTION DE 2010 À 2018 DE L'EMPREINTE CARBONE DU LAIT (EN ÉQUIVALENT CO₂, PAR KILO DE LAIT STANDARD) DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DE NOUVELLE-ZÉLANDE



Source : Ledgard et Falconer, AgResearch - Hamilton ; Abercrombie et Philip, Fonterra Research and Development Centre ; Hill, Riddell Institute, Massey University

Taxe carbone : En octobre 2022, le gouvernement néo-zélandais a annoncé que l'agriculture entrerait sur le marché du carbone avec des taxes sur les émissions agricoles dès 2025. La Nouvelle-Zélande serait alors le premier pays à le faire. L'objectif du gouvernement de Jacinda Ardern était alors d'obtenir des fonds pour financer la recherche et de nouvelles technologies. Il s'agissait aussi d'avoir un avantage concurrentiel à l'export (dans un monde de plus en plus exigeant quant à la provenance de ses aliments).

En excluant la séquestration du carbone dans les sols des prairies du calcul, cette annonce a provoqué (fait exceptionnel) les foudres de collectifs d'agriculteurs et des manifestations inédites¹³.

En effet, l'inclure aurait diminué les taxes et donc le financement possible de la recherche.

Face à l'enjeu politique à la veille d'élection en octobre 2023, le gouvernement a tenté de trouver des compromis, tel que décaler la mise en application au dernier trimestre 2025, qui n'ont pas fonctionné. Lors des élections, le parti travailliste a été battu. Le parti conservateur avait promis l'abrogation de cette taxe ou a minima son report jusqu'en 2030.

OVERSEER® Au cœur de la nouvelle réglementation

Overseer¹⁶ est un logiciel codé tenu par le ministère des Industries primaires, Agresearch et l'Association des industries de la fertilisation (FANZ), s'appuyant sur un modèle de flux minéraux (à l'image de CAP'2ER© en France ou ANCA aux Pays-Bas) développé par Agresearch. Il permet de prédire l'empreinte environnementale de l'élevage selon les caractéristiques pédoclimatiques, les pratiques et le fonctionnement de l'exploitation. Développé dans les années 80 comme outil d'aide à la décision pour les éleveurs, il continue à régulièrement évoluer depuis (version en ligne) et est devenu un pilier de la nouvelle réglementation environnementale. Il est utilisé comme référence dans les plans de gestion de l'eau par 7 conseils régionaux (sur 11) et Fonterra souhaite l'utiliser chez tous ses livreurs.

Du Protocole de Kyoto à l'Accord de Paris ... l'objectif néo-zélandais de neutralité carbone à échéance 2050 a dû être révisé ! Aujourd'hui, le "Zero Carbon Bill" propose des objectifs différenciés :

- Objectif 2050 : neutralité pour le CO₂ & le N₂O
- Diminution de 24 à 47% pour le CH₄ d'ici 2050. Avec une première étape de -10% par rapport au niveau de 2017 d'ici 2030

Des moyens considérables ont été mis en parallèle sur la recherche (AgResearch / DairyNZ, ...)

Afin de réduire les émissions, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une taxe carbone (cf encadré ci-contre). Le principal levier pour diminuer la taxe carbone en agriculture retenu en Nouvelle-Zélande est à ce jour la plantation d'arbres permettant le stockage de carbone¹⁴. Le stockage de carbone par les prairies n'est en effet pas retenu actuellement dans les calculs d'empreinte carbone. Ce plan d'actions par reforestation est aujourd'hui très controversé et critiqué, notamment parce qu'il engendre de la spéculation foncière liée aux crédits carbone via des plantations intensives et peu contrôlées de pins de Californie (pins de Monterey = *pinus radiata*), souvent par de grands trusts internationaux totalement déconnectés du secteur agricole et faisant craindre aux filières une concurrence sur les bonnes terres d'élevage allaitant, voire laitier, dans le futur proche. Le gouvernement s'est aperçu tardivement de l'impact de la plantation massive des pins. Il souhaite revenir en arrière ou forcer la plantation de plantes endémiques, mais beaucoup moins rentables ce qui ne satisfait pas les acteurs. Aujourd'hui, ces plantations sont faites sur des terres pentues et peu ou pas utilisées pour le pâturage. En juin 2023, le gouvernement a donné aux conseils locaux le pouvoir de décider quelles terres peuvent être utilisées pour les plantations et les « forêts de carbone » grâce au processus de « consentement aux ressources ».

OVERSEER : l'outil de pilotage des impacts environnementaux sur les systèmes

OVERSEER (comparable à CAP'2ER© en France) est un outil permettant de faire un audit carbone dans les exploitations agricoles. Ses résultats servent à élaborer des plans d'actions environnementaux basés sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour réduire l'empreinte environnementale des exploitations agricoles. Fonterra est un acteur moteur majeur de l'engagement de la filière en termes de durabilité (Dairying and Clear stream Accord). La coopérative met en place des moyens massifs (SIG, enregistrement des données OVERSEER chez ses coopérateurs, formation de conseillers, etc.) pour proposer un appui aux éleveurs dans l'élaboration et le suivi de leur plan environnemental. Celui-ci pourra impliquer la construction de bâtiments pour limiter le pâturage en période hivernale, l'amélioration des dispositifs d'épandage et d'irrigation, des modifications du système fourrager, etc.

Par ailleurs, les équipes de R&D sont à l'affût de toutes les innovations, comme l'utilisation du plantain fourrager dans les pâtures pour ses propriétés dénitrifiantes et diurétiques¹⁵. Nul doute que la Nouvelle-Zélande est en train de se doter d'une boîte à outils renouvelée, permettant d'adapter les systèmes aux changements climatiques à l'œuvre et de diminuer leurs impacts sur celui-ci.

¹³<https://www.euronews.com/green/2022/10/20/cow-burps-to-be-taxed-under-world-first-proposals-by-new-zealand>

¹⁴<https://environment.govt.nz/what-government-is-doing/areas-of-work/climate-change/ets/>

¹⁵Lincoln University : <https://www.lincoln.ac.nz/news-and-events/plantain-and-low-nitrate-cows-can-increase-health-benefits-of-milk/> et <https://www.ludf.org.nz/assets/plantain-plan-2021.pdf>

¹⁶<https://www.overseer.org.nz/>

6

PERSPECTIVES : DES ADAPTATIONS POUR LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE

Les éleveurs néo-zélandais sont définitivement champions de l'utilisation de l'herbe. Leur système de production en bovin lait est très bien rodé et également très efficient. La simplification est recherchée ainsi que la maximisation de la main d'œuvre. Ils font souvent appel à des prestataires de services plutôt que de s'équiper et ont une approche économique très poussée de leur exploitation. Néanmoins, le changement climatique est bien visible et les éleveurs ont conscience qu'ils vont devoir s'adapter à de nouvelles normes environnementales. Les politiques et les entreprises multinationales acheteuses leur dicteront leur conduite. Les éleveurs aborderont ces changements avec pragmatisme comme ils l'ont montré dans le passé.



Depuis la crise laitière de 2014-2015, la production de lait semble s'être stabilisée autour des 20-21 Mt. Toutefois, ce maintien de la collecte se fait avec un cheptel en baisse chaque année. Par ailleurs, la protection des ressources naturelles devient un enjeu sociétal et économique majeur en Nouvelle-Zélande. Le bilan environnemental et la poursuite de la dégradation des cours d'eau restent insatisfaisants ce qui préoccupe les services de l'État ainsi que les citoyens néo-zélandais, très fortement attachés à la nature et aux grands espaces.

Ainsi, aux prises avec de multiples contraintes et un contexte économique peu porteur, les éleveurs néo-zélandais vont être confrontés à de nombreux défis.

À court terme, c'est le défi économique qui semble le plus impactant. En effet, après une conjoncture laitière plutôt bonne entre 2019-20 et 2021-22, les éleveurs néo-zélandais subissent en 2023 les effets conjugués de l'inflation sur les intrants (aliments, engrais, énergie), de la hausse des taux d'intérêts et de la baisse des prix du lait annoncée pour les mois à venir laissant planer le doute sur la rentabilité des ateliers laitiers.

Les consommateurs, de plus en plus urbains, deviennent plus exigeants en termes de bien-être animal ce qui incite les éleveurs à changer leurs pratiques. Aussi, depuis le 30 avril 2023, les exports d'animaux vivants par voie maritime (notamment des génisses de reproduction

vers la Chine) sont interdits en Nouvelle-Zélande. Depuis 2016, aucun animal vivant ne peut être exporté pour être abattu par voie aérienne sans l'approbation préalable du directeur général du ministère des Industries primaires.

Plus récemment, depuis juin 2023, Fonterra interdit l'abattage sur la ferme des veaux laitiers à moins qu'il n'y ait une raison humaine de le faire. Ils doivent dorénavant être élevés pour la viande bovine à destination de la boucherie ou des animaux de compagnie. Une forte pression est donc mise sur les éleveurs, qui vont devoir trouver des moyens de les nourrir, et sur les abattoirs qui vont devoir commercialiser des carcasses d'un autre calibre que les veaux de quatre jours. Les établissements d'abattages se préparent à une hausse de +25% des veaux qu'ils devront traiter.

Toutefois, le défi sanitaire de l'éradication de la maladie *Mycoplasma Bovis* semble être en passe de réussir. Cette maladie due à une bactérie n'affecte pas l'Homme mais engendre de fortes pertes de productivité (mammites, avortements, arthrite sévère notamment). En août 2023, le ministre de l'Agriculture et de la Biosécurité a déclaré que la dernière exploitation infectée était dorénavant déclarée indemne de maladie, ramenant la Nouvelle-Zélande à zéro infection confirmée pour la 1^{ère} fois depuis le 1^{er} cas déclaré en 2017. Lorsqu'une ferme est infectée, tous les animaux sont abattus et l'exploitation est soumise à un processus de désinfection.



À plus long terme, l'adaptation au changement climatique est sans doute le défi principal qui pourrait perturber fortement les exploitations. En effet, le modèle néo-zélandais, basé sur la pousse de l'herbe, est très climato-sensible. Les systèmes se sont déjà adaptés ces dernières années en incorporant la culture du maïs dans la rotation et d'irrigation. Certains éleveurs de l'île du Nord notent des changements dans la qualité de l'herbe. Celle-ci s'améliore en hiver tandis que les étés sont de plus en plus chauds favorisant les vêlages désaisonnés d'automne. La saisonnalité pourrait-elle alors être modifiée ?

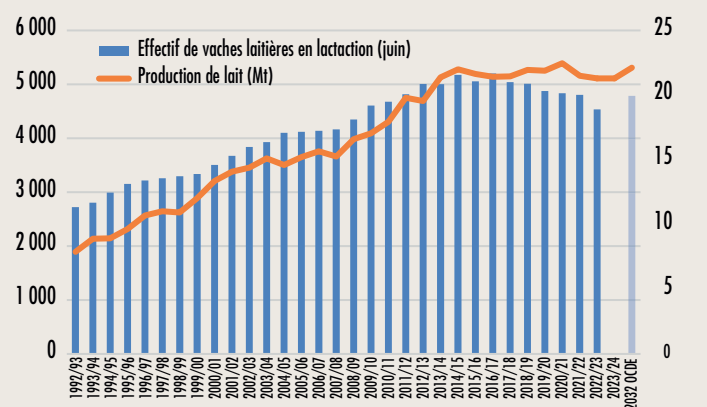
La taxe carbone a suscité de fortes protestations et a probablement engendré une défaite au parti travailliste lors des élections en octobre 2023. Ce changement politique devrait avoir un très fort impact sur l'élevage car le parti conservateur a annoncé dans son plan d'action de 100 jours, entre autres, d'abroger le plan *Three Waters*, d'abandonner ou reporter à minima à 2030 le projet de taxe carbone.

La marche en avant du climat se fera a minima par les laiteries. Nestlé, le plus gros client de Fonterra, s'est engagé à réduire de 50% ses émissions d'ici 2030. D'autres entreprises ont annoncé des objectifs similaires.

Les transformateurs laitiers changent déjà le type d'énergie utilisée en délaissant le charbon pour l'hydraulique ou la biomasse.

Les défis qui attendent les éleveurs néo-zélandais sont donc nombreux et ambitieux. L'industrie laitière devra, elle aussi s'adapter. Mais les néo-zélandais font preuve de pragmatisme et d'une forte capacité d'adaptation. En conséquence, tous les observateurs s'accordent pour dire que la production laitière se maintiendra tout au plus autour de 20 Mt grâce à une amélioration de l'efficacité technique, économique et environnementale des élevages.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU CHEPTEL LAITIERS EN NOUVELLE-ZÉLANDE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après DairyNZ, Statistics NZ et OCDE

DOSSIER
NOUVELLE-ZÉLANDE

FILIÈRE LAIITIÈRE

N° 543
Octobre 2023

Économie de l'élevage



SÉLECTION DE PARUTIONS RÉCENTES DES DOSSIERS ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE (GEB)

Dossier Espagne viande bovine et porcine. N° 542 - Septembre 2023

Dossier marché mondial de la viande bovine en 2022. Perspectives 2023.
N° 541 - Juin 2023

Dossier marchés mondiaux des produits laitiers en 2022. Perspectives 2023.
N° 540 - Mai 2023

Dossier annuel Ovins 2022.
Perspectives 2023. N° 539 - Avril 2023

Dossier annuel Caprins 2022.
Perspectives 2022. N° 538 - Mars 2023

Dossier annuel Bovins lait 2022.
Perspectives 2023. N° 537 - Février 2023

Dossier annuel Bovins viande 2022.
Perspectives 2023. N° 536 - Janvier 2023

Dossier Production de viande bovine en France. N° 535 - Décembre 2022

Dossier Spécial PAC. La PAC dans tous ses ÉTATS -
N° 534 - Novembre 2022



Conception de la maquette : Béta Pictoris (beta.pictoris@free.fr) - Évolution de la maquette : Marie-Thérèse Gomez (mariposarts@free.fr)
Mise en page et iconographie : Leila Assmann

Crédits photos : Couverture ©A. Juanchich/Réussir - P2-17 ©ENTRAID_Ronan Lombard2018 - P20 ©Alex Kolokythas Photography - P2-3-6-7-13-14-21-25-26-28-32 ©Institut de l'Élevage

Directeur de la publication : Martial Marguet

Imprimé à Setig Abelia - N°ISSN 1273-8638 - N° IE 0023501015

Version numérique téléchargeable gratuitement sur <http://www.idele.fr>

Confédération
Nationale de l'Élevage
CNE